
Douzième Conférence Internationale
de Métrologie Légale

Berlin (Allemagne)

26–29 octobre 2004

COMPTE RENDU



ORGANISATION INTERNATIONALE
DE MÉTROLOGIE LÉGALE

INTERNATIONAL ORGANIZATION
OF LEGAL METROLOGY

Secrétariat de l'OIML :

Bureau International de Métrologie Légale
11, rue Turgot - 75009 Paris - France

Téléphone: 33 (0)1 48 78 12 82
Fax: 33 (0)1 42 82 17 27
Courriel: biml@oiml.org
Internet: www.oiml.org

Douzième Conférence Internationale
de Métrologie Légale

Berlin (Allemagne)

26–29 octobre 2004

COMPTE RENDU



ORGANISATION INTERNATIONALE
DE MÉTROLOGIE LÉGALE

INTERNATIONAL ORGANIZATION
OF LEGAL METROLOGY

SOMMAIRE

Informations générales	6
Convocations et invitations	7
Participation	9
Ordre du jour	18
1 Organisation de la Conférence	20
1.1 Allocutions d'ouverture	
1.2 Appel des délégués - Vérification des pouvoirs - Quorum	
1.3 Modalités de vote lors des sessions de la Conférence	
1.4 Élection du Président et des Vice-Présidents de la Conférence	
1.5 Adoption de l'ordre du jour	
1.6 Constitution des commissions de travail	
1.7 Établissement de l'emploi du temps de la Conférence	
1.8 Adoption du compte rendu de la 11ème Conférence	
1.9 Rapport d'activité, par le Président du Comité International de Métrologie Légale	
2 États Membres et Membres Correspondants	31
2.1 Nouveaux Membres – Perspectives d'adhésions	
2.2 Situation de certains Membres	
3 Politique à long terme	33
3.1 Rapport sur les actions réalisées depuis la 11ème Conférence	
3.2 Lignes directrices pour la période 2005–2008	
4 Liaisons avec les institutions internationales et régionales.....	38
4.1 Rapport sur les liaisons	
4.2 Discours des Représentants des Institutions	
4.3 Discussions et conclusions (Liaisons)	
5 Travaux des Comités Techniques et Sous-Comités de l'OIML	57
5.1 Travaux entrepris – État d'avancement	
5.2 Mise en application des Recommandations par les Membres de l'OIML	
5.3 Sanction officielle des Recommandations déjà approuvées par le Comité en 2001, 2002 et 2003	
5.4 Projets de Recommandations présentés directement pour sanction par la Conférence	

6 Certification OIML, Acceptation et/ou Reconnaissance Mutuelle	62
6.1 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure	
6.2 Arrangement d'Acceptation Mutuelle (MAA)	
6.3 Certification OIML - autres arrangements	
7 Pays en développement	67
7.1 Rapport d'activité relatif aux pays en développement pour la période 2001–2004	
7.2 Lignes directrices pour l'activité à venir concernant les pays en développement	
8 Questions d'ordre administratif et financier	71
8.1 Examen de la gestion du budget de 2001 à 2003 et estimations pour 2004	
8.2 Décisions relatives aux dettes de certains pays	
8.3 Révision du Règlement financier de l'OIML	
8.4 Personnel du Bureau et plan de retraite	
8.5 Budget pour la période financière 2005–2008	
8.6 Statut des Publications OIML	
9 Autres questions	78
10 Clôture	80
10.1 Adoption des Décisions et Résolutions de la Conférence	
10.2 Date et lieu de la prochaine Conférence	
Décisions et Résolutions	82

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date et lieu de la Douzième Conférence

Conformément aux dispositions de l'Article X de la *Convention instituant une Organisation Internationale de Métrologie Légale*, la Conférence se réunit au moins tous les 6 ans, sur convocation du Président du Comité International de Métrologie Légale.

En 2001, le Comité a reçu une invitation de l'Allemagne proposant de tenir la Douzième Conférence à Berlin en 2004.

En conséquence, la Douzième Conférence s'est déroulée, sur convocation du Président par intérim du Comité International de Métrologie Légale, du 26 au 29 octobre 2004 au BMWA, à Berlin.

Organisation de la Conférence

La Conférence a été organisée par le Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB, Allemagne) et le Bureau International de Métrologie Légale.

Secrétariat – Interprétation

Le secrétariat de la Conférence a été assuré par le Physikalisch-Technische Bundesanstalt et le Bureau International de Métrologie Légale.

Les débats se sont déroulés en anglais et en français, avec interprétation simultanée.

Festivités hors Conférence

Les participants à la Conférence ont été conviés à une réception donnée par le gouvernement allemand sur le bateau Mark Brandenburg, à une visite technique des laboratoires du PTB Berlin à Charlottenburg suivie d'une réception sur place, ainsi qu'à une réception donnée par l'OIML au Crown Estate de Bornstedt. Un circuit touristique a également été organisé.

CONVOCATIONS ET INVITATIONS

Le Président par intérim du Comité International de Métrologie Légale a convoqué les États Membres de l'Organisation à la Conférence ; il y a par ailleurs invité les Membres Correspondants et certaines Institutions Internationales et Régionales dont les noms sont indiqués sur les listes ci-dessous.

États Membres

AFRIQUE DU SUD	ÉGYPTE	MONACO
ALBANIE	ESPAGNE	NORVÈGE
ALGÉRIE	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	NOUVELLE-ZÉLANDE
ALLEMAGNE	ÉTHIOPIE	PAKISTAN
ARABIE SAOUDITE	FINLANDE	PAYS-BAS
AUSTRALIE	FRANCE	POLOGNE
AUTRICHE	GRÈCE	PORTUGAL
BÉLARUS	HONGRIE	ROUMANIE
BELGIQUE	INDE	ROYAUME-UNI
BRÉSIL	INDONÉSIE	RUSSIE, FÉDÉRATION DE
BULGARIE	IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'	SERBIE-ET-MONTÉNÉGRE
CAMEROUN	IRLANDE	SLOVAQUIE
CANADA	ISRAËL	SLOVÉNIE
CHINE, RÉP. POP. DE	ITALIE	SRI LANKA
CHYPRE	JAPON	SUÈDE
CORÉE, RÉP. DE	KAZAKHSTAN	SUISSE
CORÉE, RÉP. POP. DÉM. DE	KENYA	TANZANIE
CROATIE	MACÉDOINE, EX-RÉPUBLIQUE	TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE
CUBA	YOUGOSLAVE DE	TUNISIE
DANEMARK	MAROC	VIETNAM

Membres Correspondants

ARGENTINE	ISLANDE	OUZBÉKISTAN
BAHREÏN	JORDANIE	PANAMA
BANGLADESH	KOWEÏT	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE
BARBADE	LETTONIE	PARAGUAY
BÉNIN	LIBYE	PÉROU
BOSNIE-HERZÉGOVINE	LITUANIE	RWANDA
BOTSWANA	LUXEMBOURG	SEYCHELLES
BURKINA FASO	MADAGASCAR	SINGAPOUR
CAMBODGE	MALAISIE	SYRIE
COMORES, RÉP. FÉD. ISLAMIQUE	MALTE	TAIPEI CHINOIS
DES	MAURICE	THAÏLANDE
COSTA RICA	MEXIQUE	TRINITÉ-ET-TOBAGO
ESTONIE	MOLDOVA	TURQUIE
FIJI	MONGOLIE	UKRAINE
GABON	MOZAMBIQUE	URUGUAY
GHANA	NÉPAL	
GUATEMALA	NICARAGUA	
HONG KONG, CHINE	OMAN	

Pays observateurs

BHOUTAN
BOLIVIE
CONGO
CÔTE D'IVOIRE
ÉMIRATS ARABES UNIS
ÉQUATEUR
GUINÉE
GUINÉE-BISSAU
JAMAÏQUE
KIRGHIZISTAN

LAO, RÉP. DÉM. POP.
MALI
NIGÉRIA
OUGANDA
SÉNÉGAL
TOGO
VENEZUELA
ZAMBIE
ZIMBABWE

Institutions Internationales et Régionales

APLMF, BIPM, CECIP, Commission européenne (DG Enterprise), EMLMF, ILAC/IAF, ONUDI, SADC MEL, UEMOA, WELMEC

Participation

États Membres

AFRIQUE DU SUD

M. Stuart H. Carstens Membre du CIML, SABS, South African Bureau of Standards, Legal Metrology Department
M. T. Chesolokile SABS, South African Bureau of Standards, Legal Metrology Department
M. Tom Scriven SABS, South African Bureau of Standards, Legal Metrology Department

ALBANIE

M. Bashkrim Koçi Membre du CIML, GDMC, General Directorate of Metrology and Calibration of Albania
Mme Majlunda Hoxha GDMC, General Directorate of Metrology and Calibration of Albania
M. Agron Laçi GDMC, General Directorate of Metrology and Calibration of Albania

ALGÉRIE

Pr. Djaballah Belkacemi Direction de la Normalisation et de la Protection industrielle
M. Samir Drissi ONLM, Office National de Métrologie Légale
Mme Nadira Hamiham ONLM, Office National de Métrologie Légale

ALLEMAGNE

Pr. Manfred Kochsiek Président par intérim du CIML, PTB, Physikalisch-Technische Bundesanstalt
M. Thomas Ernst Federal Ministry of Economy
Mme Susanne Ludwig PTB, Physikalisch-Technische Bundesanstalt
Dr. Wilfried Schulz PTB, Physikalisch-Technische Bundesanstalt
Dr. Roman Schwartz PTB, Physikalisch-Technische Bundesanstalt
Dr. Eberhard Seiler PTB, Physikalisch-Technische Bundesanstalt
Dr. Sommer PTB, Physikalisch-Technische Bundesanstalt

AUSTRALIE

Dr. Grahame Harvey Membre du CIML, NMI, National Measurement Institute
Dr. Judith Bennett

AUTRICHE

Dr. Arnold Leitner Membre du CIML, BEV, Bundesamt für Eich- und Vermessungswesen
Dr. Gerald Freistetter BEV, Bundesamt für Eich- und Vermessungswesen
M. Wolfgang Mikovits BEV, Bundesamt für Eich- und Vermessungswesen

BÉLARUS

Dr. Nikolai Zhagora State Committee for Standardization, Metrology and Certification

DANEMARK

M. P. Claudi Johansen Membre du CIML, DANAK, The Danish Accreditation and Metrology Fund

ÉGYPTE

Dr. Mahmoud Eisa Membre du CIML, EOS, Egyptian Organization for Standardization and Quality Control

ESPAGNE

M. J.A. Robles CEM, Centro Español de Metrología
 Dr. Carmen Sevilla Anton CEM, Centro Español de Metrología

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr. Charles D. Ehrlich Membre du CIML, NIST, National Institute of Standards and Technology
 Dr. Jane Cowley Bureau of International Organization Affairs
 Dr. Richard Kayser NIST, National Institute of Standards and Technology
 M. Henry Oppermann NIST, National Institute of Standards and Technology
 M. Stephen Patoray NTEP, National Type Evaluation Program
 Dr. Claire Saundry NIST, National Institute of Standards and Technology

ÉTHIOPIE

M. Arego Fikremariam Woldegiorgis Quality and Standards Authority of Ethiopia

FINLANDE

M. Tuomo Valkeapää Membre du CIML, TUKES, Safety Technology Authority
 M. Veli Viitala Ministry of Trade and Industry

FRANCE

M. Gérard Lagauterie Membre du CIML, SDM, Sous-Direction de la Métrologie
 DARPMI

HONGRIE

Dr. P. Pákay Membre du CIML, OMH, Országos Mérésügyi Hivatal
 M. K. Schmalhofer OMH, Országos Mérésügyi Hivatal
 M. Josef Szebenyi OMH, Országos Mérésügyi Hivatal

INDE

M. Ketan Zhukla Ambassade de l'Inde en Allemagne

INDONÉSIE

M. Hari Prawoko Directorate of Metrology

IRAN

M. Mohammad Ali Akhavan Behabadi ISIRI, Institute of Standards and Industrial Research of Iran

IRLANDE

M. P. Farragher Membre du CIML, NSAI, Legal Metrology Service

ISRAËL

M. Timor Zarin Membre du CIML, Ministry of Industry and Trade
 Melle Hanah Tiri Ministry of Industry and Trade

ITALIE

Prof. Paolo Vigo University of Cassino

JAPON

Dr. Mitsuru Tanaka Membre du CIML, NMIJ, National Metrology Institute of Japan
M. Tatsuya Daigo METI, Ministry of Economy, Trade and Industry
M. Toru Kojima NMIJ, National Metrology Institute of Japan
Melle Akemi Nishio METI, Ministry of Economy, Trade and Industry
Dr. Masahiro Okaji NMIJ, National Metrology Institute of Japan
Dr. Akira Ooiwa NMIJ, National Metrology Institute of Japan
Mme Hiroe Sakai NMIJ, National Metrology Institute of Japan
M. Ryoji Uchida METI, Ministry of Economy, Trade and Industry

KAZAKHSTAN

Melle Zauresh Tasmaganbetova RSE, Kazakhstan Institute of Metrology

KENYA

M. Isaac M. Ngatia Membre du CIML, Ministry of Trade and Industry
Dr. John M. Masila Ministry of Trade and Industry

MACÉDOINE (Ex-Rép. Yougoslave de)

M. Danco Pendovski Membre du CIML, Ministry of Economy
M. Risto Josifovski Ministry of Economy

MAROC

M. Yahyaoui Brahim Ministère de l'Industrie du Commerce et de la Mise à niveau de l'Economie

MONACO

M. Rainier Imperti Ambassade de Monaco à Berlin

NORVÈGE

Dr. Helge Kildal Membre du CIML, Justervesenet, Norwegian Metrology Service

NOUVELLE-ZÉLANDE

M. John Barker Membre du CIML, MAPSS, Measurement and Product Safety Servicer

PAYS-BAS

M. C.J. Van Mullem Membre du CIML, Verispect B.V.
M. Pieter Van Breugel NMi Certin, Nederlands Meetinstituut Certin B.V.
Melle Anneke Van Spronssen Ministry of Economic Affairs

POLOGNE

Melle Barbara Lisowska Membre du CIML, GUM, Central Office of Measures

PORTUGAL

M. J. N. Cartaxo Reis Membre du CIML, IPQ, Instituto Português da Qualidade

ROUMANIE

M. F. Iacobescu

Membre du CIML, B.R.M.L., Bureau Roumain de Métrologie Légale

ROYAUME-UNI

Dr. J.W. Llewellyn

Membre du CIML, NWML, National Weights and Measures Laboratory

M. Martin Birdseye

NWML, National Weights and Measures Laboratory

RUSSIE, FÉDÉRATION DE

Prof. L. K. Issaev

Vice-Président du CIML, VNIIMS, Russian Research Institute for Metrological Service

Dr. Vladimir Krutikov

Federal Agency for Technical Regulation and Metrology

Dr. Sergey Kononogov

VNIIMS, Russian Research Institute for Metrological Service

Dr. Vasily Mardin

VNIIMS, Russian Research Institute for Metrological Service

Dr. A. Vishenkov

VNIIMS, Russian Research Institute for Metrological Service

Mme Vytolskaya

VNIIMS, Russian Research Institute for Metrological Service

SERBIE-ET-MONTÉNÉGR

M. Z. M. Marković

Membre du CIML, ZMDM, Bureau des Mesures et Métaux Précieux

SLOVAQUIE

M. Jozef Orlovský

Membre du CIML, SLM, Slovak Legal Metrology

M. Jaromir Marković

SLM, Slovak Legal Metrology

M. Ivan Mikulecky

Slovak Office of Standards, Metrology and Testing

SLOVÉNIE

Dr. Ivan Skubić

Membre du CIML, MIRS, Metrology Institute of the Republic of Slovenia

Melle Natasa Mejak Vuković

MIRS, Metrology Institute of the Republic of Slovenia

SRI LANKA

M. K.A. Gunasoma

Membre du CIML, Measurement Units, Standards and Services Department

SUÈDE

M. Kari Björkqvist

Membre du CIML, SWEDAC

M. Ingolf Berg

Ministry, Employment and Communications

SUISSE

M. Bruno Vaucher

Membre du CIML, METAS, Office Fédéral de Métrologie et d'Accréditation

Pr. Wolfgang Schwitz

METAS, Office Fédéral de Métrologie et d'Accréditation

TANZANIE

M. A. H. M. Tukai

Membre du CIML, Weights and Measures Bureau

TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE

M. Pavel Klenovský

Membre du CIML, CMI, Czech Metrology Institute

M. Vladimir Ludvik

Czech Office for Standards, Metrology and Testing

M. Alexander Safarik-Pstrosz

Czech Office for Standards, Metrology and Testing

TUNISIE

Mme Ghaiet-El-Mouna Annabi Membre du CIML, Direction Générale de la Qualité et du Commerce Intérieur

VIETNAM

M. Pham Ngoc Tran Membre du CIML, STAMEQ, Directorate for Standards and Quality
M. Bui Quy Long STAMEQ, Directorate for Standards and Quality

Membres Correspondants

ARGENTINE

M. Gustavo Ranguini Ministerio de Economia

BÉNIN

M. Loukoumanou Osséni Direction de la Qualité et des Instruments de Mesure

BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. Zijad Dzemic Institute for Standards, Metrology and Intellectual Property
M. Esad Tuzovic Institute for Standards, Metrology and Intellectual Property

BURKINA FASO

M. Oumarou Yankine Direction Générale des Prix, des Instruments de Mesure et du Contrôle

CAMBODGE

M. Ho Kadeb Department of Metrology

COSTA RICA

M. B.F. Adrian Solano Mena Oficina Nacional de Normas y Unidades de Medida

GABON

M. Fernand Koutana Direction des Instruments de Mesure
M. Dieudonné Lewamou/Ho Obissa Direction des Instruments de Mesure
Mme Diane Mpolo Mpoungou Direction des Instruments de Mesure

GHANA

M. Kwasi Owusu Boadu Ghana Standards Board

LETTONIE

Melle Brigita Dragune Latvian National Metrology Centre Ltd
M. Juris Maurans Latvian National Metrology Centre Ltd
Melle Inese Velina State Metrological, Inspection of the Republic of Latvia

LITUANIE

M. O. Staugaitis State Metrology Service
 M. Viktoras Zabolotnas State Metrology Service

LUXEMBOURG

M. Mike Halsdorf Administration des Contributions
 M. J. Kirchen Administration des Contributions

MALAISIE

M. Mohd Ismail Bin Md Yunus Ministry of Domestic Trade and Consumer Affairs
 M. Abdul Rashid Zainal Abidin SIRIM Berhad, National Metrology Laboratory

MALTE

M. Francis E. Farrugia Malta Standards Authority

MONGOLIE

M. Damdin Sharafdorj MASM, Mongolian Agency for Standardization and Metrology

NÉPAL

M. Shree Krishna Shrestha Nepal Bureau of Standards and Metrology

OUZBÉKISTAN

M. Abdurauf Abdukayumov Uzstatestandard, Uzbek State Center for Standardization, Metrology and Certification

RWANDA

Dr. Tito Migabo Office Rwandais de Normalisation

SYRIE

M. Khaled Osman The Syrian Arab Organization for Standardization and Metrology
 M. Hassan Sahloul The Syrian Arab Organization for Standardization and Metrology

TAIPEI CHINOIS

M. Brain C.S. Shu M.O.E.A., Bureau of Standards, Metrology and Inspection
 Dr. Jay-San Chen M.O.E.A., Bureau of Standards, Metrology and Inspection

THAÏLANDE

M. Songklod Ubolsing Department of Internal Trade

UKRAINE

M. Rostyslav Domnystkyy The State Committee of Ukraine on the Matters of Technical Adjustment and Consumer Policy
 M. Paulo Neyezhnikov The State Committee of Ukraine on the Matters of Technical Adjustment and Consumer Policy
 Dr. Oleh Velychko The State Committee of Ukraine on the Matters of Technical Adjustment and Consumer Policy

Pays observateurs

BHOUTAN

M. Sahabir Gurung Ministry of Works & Human Settlement

BOLIVIE

M. Juan Carlos Castillo Villaroel Instituto Boliviano de Metrologia
M. Gerson Vallejos Silva Instituto Boliviano de Metrologia

CONGO

M. Kanama Viki Mbuya Ir. Département Métrologie et Contrôles Techniques

CÔTE D'IVOIRE

M. Georges Gbougui Kore LANEMA, Laboratoire National d'Essai de Qualité, de
Métrologie et d'Analyses

ÉMIRATS ARABES UNIS

M. Mohammed Ahmad Abdulqader Al Mulla Dubai Central Lab, Dubai Municipality

ÉQUATEUR

M. René Chanchay Instituto Ecuatoriano de Normalizacion

GUINÉE

M. El Hadj Mamady Conde INNM, Institut National de Normalisation et de Métrologie

GUINÉE-BISSAU

M. Alfonso Herrera Djeme

JAMAÏQUE

M. Mitchell Tweedsmuir Bureau of Standards

KIRGHIZISTAN

M. Salmorbek Asanaliev National Institute for Standards and Metrology
M. Talaibek S. Dusheev National Institute for Standards and Metrology

LAO, RÉP. DÉM. POP.

M. Sisomphet Nhoibouakong

MALI

M. Maharafa M. Tounkara

NIGÉRIA

M. Issoufou Salifou Direction du Développement Industriel

UGANDA

M. Terry Kahuma

SÉNÉGAL

M. Amadou Niang Direction du Commerce Intérieur

TOGO

M. Afolé A. Eklou

SCCPIM, Service de Contrôle du Conditionnement des Produits et des Instruments de Mesure

VENEZUELA

Dr. Haygas Kalustian

ZAMBIE

M. Kn Zulu

Zambia Weights and Measures Agency

ZIMBABWE

M. Francis B. Karani

Ministry of Industry and International Trade

Liaisons

M. John Anthony

CECIP, Comité Européen des Constructeurs d'Instruments de Pesage

Dr. Ismael Castelazo

BIPM, Bureau International des Poids et Mesures

Mme Suzanne Höke

CCE - DG Entreprises, Commission des communautés européennes

Dr. Otto Loesener

ONUDI, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Mme Veronika Martens

CECIP, Comité Européen des Constructeurs d'Instruments de Pesage

M. Daniel Pierre

ILAC, International Laboratory Accreditation Cooperation

M. Abdou Seyni

UEMOA, Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

M. Martin Stoll

CECIP, Comité Européen des Constructeurs d'Instruments de Pesage

Invités

M. Gerard Faber

Président sortant du CIML

M. John Birch

Membre honoraire du CIML

BIML

M. Jean-François Magaña

Bureau International de Métrologie Légale

M. Ian Dunmill

Bureau International de Métrologie Légale

Mme Régine Gaucher

Bureau International de Métrologie Légale

M. Chris Pulham

Bureau International de Métrologie Légale

Mme Patricia Saint-Germain

Bureau International de Métrologie Légale

M. Attila Szilvássy

Bureau International de Métrologie Légale

ORDRE DU JOUR

1 – ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

- 1.1 Allocutions d'ouverture
- 1.2 Appel des délégués - Vérification des pouvoirs – Quorum
- 1.3 Modalités de vote lors des sessions de la Conférence
- 1.4 Élection du Président et des Vice-Présidents de la Conférence
- 1.5 Adoption de l'ordre du jour
- 1.6 Constitution des commissions de travail
- 1.7 Établissement de l'emploi du temps de la Conférence
- 1.8 Adoption du compte rendu de la 11ème Conférence
- 1.9 Rapport d'activité, par le Président du Comité International de Métrologie Légale

2 – ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES CORRESPONDANTS

- 2.1 Nouveaux membres – Perspectives d'adhésions
- 2.2 Situation de certains Membres (voir aussi Point 8.2)

3 – POLITIQUE À LONG TERME

- 3.1 Rapport sur les actions réalisées depuis la 11ème Conférence
- 3.2 Lignes directrices pour la période 2005–2008

4 – LIAISONS AVEC LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

- 4.1 Rapport sur les liaisons
- 4.2 Discours des Représentants des Institutions
- 4.3 Discussions et conclusions (Liaisons)

5 – TRAVAUX DES COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DE L'OIML

- 5.1 Travaux entrepris – État d'avancement
- 5.2 Mise en application des Recommandations par les Membres de l'OIML
- 5.3 Sanction officielle des Recommandations déjà approuvées par le Comité en 2001, 2002 et 2003
- 5.4 Projets de Recommandations directement présentés pour sanction par la Conférence

6 – CERTIFICATION OIML, ACCEPTATION ET/OU RECONNAISSANCE MUTUELLE

- 6.1 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure
- 6.2 Arrangement d'Acceptation Mutuelle (MAA)
- 6.3 Certification OIML - autres arrangements

7 – PAYS EN DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Rapport d'activité relatif aux pays en développement pour la période 2001–2004
- 7.2 Lignes directrices pour l'activité à venir concernant les pays en développement

8 – QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

- 8.1 Examen de la gestion du budget de 2001 à 2003 et estimations pour 2004
- 8.2 Décisions relatives aux dettes de certains pays
- 8.3 Révision du Règlement financier de l'OIML
- 8.4 Personnel du Bureau et plan de retraite
- 8.5 Budget pour la période financière 2005–2008
- 8.6 Statut des Publications OIML

9 – AUTRES QUESTIONS

10 – CLÔTURE

- 10.1 Adoption des Décisions et Résolutions de la Conférence
- 10.2 Date et lieu de la prochaine Conférence

DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS

1 – ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

1.1 Allocutions d'ouverture

M. Kochsiek, en sa double qualité d'hôte et de président par intérim, souhaite la bienvenue aux délégués et aux collègues présents aujourd'hui à Berlin pour la 12ème Conférence Internationale de l'OIML. Il note tout d'abord avec satisfaction la participation record des délégués à cette Conférence : ils sont plus de 250 délégués venus de plus de 100 pays. M. Kochsiek se réjouit ensuite de la présence du Professeur Göbel, Président du PTB, l'Institut allemand de métrologie. Il est également très heureux d'accueillir M. Tacke, Secrétaire d'État du Ministère fédéral de l'économie et du travail qui a toujours apporté son soutien aux travaux entrepris dans le domaine de la métrologie légale.

Le Vice-Ministre M. Tacke prononce son allocution d'ouverture.

**Dr. Alfred Tacke,
Secrétaire d'État, Ministère fédéral de l'économie et du travail, Allemagne**

Professeur Kochsiek, Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à Berlin et au Ministère fédéral de l'économie et du travail à l'occasion de la 12ème Conférence de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale. Depuis sa création en 1955, c'est la première fois que l'Organisation tient sa Conférence en Allemagne, et c'est particulièrement pour moi, en tant que représentant du BMWA, un motif de grande satisfaction. En effet, notre Ministère a toujours vivement apprécié l'OIML et les activités que vous poursuivez, et son importance économique et politique ne doit certes pas être sous-estimée, mais je reviendrai ultérieurement sur ce point.

En choisissant Berlin comme lieu de votre Conférence, vous avez choisi une ville qui connaît un essor impressionnant depuis la réunification en 1990. Berlin, aujourd'hui, déborde d'énergie, de vie et de culture. Ce soir, à la réception officielle, vous aurez l'occasion d'obtenir un premier aperçu de la ville depuis un bateau. J'espère que l'emploi du temps de la Conférence vous laissera suffisamment de temps pour découvrir plus amplement Berlin.

C'est au siège officiel du Ministère fédéral de l'économie et du travail que vous vous réunissez cette semaine. Il est situé exactement sur l'ancienne ligne de démarcation entre Berlin Est et Berlin Ouest et son histoire a été marquée, comme celle de la ville de Berlin, par de nombreux changements. La première pierre des bâtiments les plus anciens de cet édifice a été posée en 1747, sur ordre du roi Frédéric II de Prusse. Appelé Hôtel des Invalides, l'édifice a servi de logement aux soldats rendus invalides par la guerre.

À cette époque-là déjà, alléger les budgets et promouvoir les échanges commerciaux était important. L'Hôtel des Invalides détenait un nombre relativement élevé de biens. L'édifice bénéficiait donc d'une indépendance financière et ne risquait pas de grever le budget de l'État. Pour promouvoir le commerce, quelques années auparavant, dans ce qui était alors la Prusse, un premier pas a été fait sur la voie d'une unification du système de mesure : l'unité de mesure de Berlin a été introduite dans toutes les provinces et, parmi d'autres, le boisseau de Berlin, ainsi que l'aune ou coudée de Berlin.

Mais revenons au siège officiel du BMWA : au début du XXe siècle, le bâtiment a accueilli l'académie impériale des futurs médecins militaires. Il a malheureusement aussi traversé des périodes moins glorieuses : au temps du mur de Berlin, par exemple, la Cour suprême de la RDA y a pris ses quartiers. De nombreux simulacres de procès s'y sont déroulés et, pour bien des gens, il n'évoque que d'effroyables souvenirs. Vous connaissez tous certainement la représentation de la déesse romaine Justitia, symbole de la justice qui est dépeinte avec un bandeau et un instrument de mesure,

une balance. Juger sans acception de personnes : ce principe fondamental a été plus que bafoué au cours de ces parodies de procès.

Aujourd'hui, ce complexe de bâtiments reconstruit à grand frais abrite le Ministère fédéral de l'économie et du travail, et je vous encourage à aller y jeter un œil dans les jours qui viennent.

Le champ de compétences du BMWA couvre aussi bien la politique économique et la politique du marché du travail que la politique du commerce extérieur, sans oublier la politique technologique et énergétique. L'objectif prédominant de notre politique est de créer des conditions générales propices à stimuler la croissance et à améliorer les niveaux d'emploi. Les grands axes de notre politique de réforme sont par conséquent l'harmonie globale, l'acceptation mutuelle, l'élimination des entraves au commerce et la réduction des dépenses et des coûts administratifs. Ces instruments vous sont également familiers au sein de l'OIML.

Nous souhaitons également améliorer les conditions générales de la métrologie légale en Allemagne. Maintenant que la Directive européenne sur les instruments de mesure est entrée en vigueur, sa transposition en droit national est une priorité. Dès lors, nous nous apprêtons à moderniser la métrologie légale et nous cherchons à structurer durablement la métrologie légale. L'un des défis majeurs est, par exemple, l'évolution technique des instruments de mesure qui aboutit à des systèmes de mesure contrôlés par logiciels. Dans cette même perspective de développement, nous souhaitons préserver des conditions de concurrence loyale et protéger le consommateur.

On ne saurait, assurément, sous-estimer l'importance de la métrologie légale : selon l'OIML, les mesures réalisées pour l'échange de biens et d'énergie représentent une valeur allant jusqu'à 10 % du produit national brut d'un pays ; les mesures sont indispensables, par exemple pour l'importation de gaz naturel de Russie, sans oublier le contexte de hausse des cours de l'énergie. En Allemagne, l'ordre de grandeur est d'environ 150 milliards d'euros, soit 10 % du produit national brut. Ce chiffre à lui seul démontre la nécessité d'adapter la métrologie légale aux nouveaux défis.

En tant qu'hôte de la 12ème Conférence, nous tenons à affirmer notre soutien aux activités de l'OIML. Nous nous félicitons de l'intérêt que le Physikalisch-Technische Bundesanstalt, l'Institut national de métrologie de l'Allemagne, et son Vice-Président portent à l'OIML. Les recherches de haut niveau que vous menez dans le domaine de la métrologie légale servent de base aux décisions du BMWA. Nous vous encourageons à poursuivre dans cette voie. Je souhaite plein succès à vos consultations et à la Conférence.

M. Göbel accueille ensuite les délégués à la Conférence par quelques mots de bienvenue.

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,
Chers amis,

À mon tour de vous dire le plaisir et l'honneur qui sont les miens de vous accueillir au nom du PTB. Nous sommes heureux et extrêmement honorés du choix fait par l'OIML de Berlin comme lieu de la Conférence, cette année.

Nous sommes aussi profondément reconnaissants au Ministère fédéral de l'économie et du travail, représenté par le Vice-Ministre, le Dr. Tacke, d'accueillir la Conférence dans ce cadre splendide.

Comme vous le savez, le PTB a l'immense chance de couvrir toutes les activités majeures relatives à la métrologie : la métrologie fondamentale, la métrologie industrielle, la métrologie légale et, plus que tout, les aspects internationaux de la métrologie.

La métrologie fondamentale concerne la réalisation, la maintenance et la diffusion des unités SI, d'où les efforts considérables que le PTB investit pour améliorer le Système international d'unités et sa réalisation, notamment en menant des recherches sur la traçabilité des unités SI par rapport aux constantes fondamentales, comme c'est le cas, par exemple, pour le projet de coordination internationale « Avogadro ».

Pour ce qui est de la métrologie industrielle, le PTB travaille aux côtés de nombreuses grandes entreprises allemandes ainsi que de petites et moyennes entreprises pour identifier leurs défis en matière de métrologie et les aider à trouver des solutions.

De plus, le PTB a tissé des relations techniques et scientifiques étroites avec le service allemand d'étalonnage (DKD), l'organisme d'accréditation des laboratoires d'étalonnage, en réponse à la demande formulée l'année dernière par la Conférence générale de la Convention du Mètre et renouvelée cette année encore à la réunion du CIPM. Permettez-moi toutefois de faire remarquer que, après divers changements organisationnels internes, le DKD est une entité indépendante et que son impartialité est donc, quoi qu'il advienne, garantie.

Comme vous le savez, la métrologie légale existe de longue date dans notre pays et elle relève de la responsabilité des autorités de vérification des États fédéraux et du PTB.

Ce système fondé sur le partage des responsabilités a fait la preuve de sa fiabilité et fonctionne bien. Suite aux changements instaurés en lien avec la Directive européenne sur les instruments de mesure, le ministère fédéral compétent, le PTB, les autorités de vérification et les fabricants d'instrument de mesure sont chargés de veiller au maintien d'un haut niveau de sécurité et de protection.

Enfin, notre engagement en matière de métrologie internationale ne se limite pas à une participation active aux organisations internationales de métrologie, comme l'OIML, mais couvre aussi l'offre de soutien à nos partenaires pour des projets de coopération technique, qui sont également soutenus financièrement par le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement.

Il est temps de vous souhaiter une conférence intéressante et conviviale, ainsi qu'un agréable séjour dans ce magnifique bâtiment et à Berlin, en espérant que vos réunions seront fructueuses.

Je vous remercie.

1.2 Appel des délégués – Vérification des pouvoirs – Quorum

M. Kochsiek demande à M. Magaña de procéder à l'appel des délégués, lequel est effectué en bonne et due forme. Cinquante-cinq États Membres sont présents. Le nombre nécessaire pour constituer un quorum est de 40 : le quorum est donc atteint.

1.3 Modalités de vote lors des sessions de la Conférence

M. Magaña rappelle aux Membres qu'ils disposent, dans leur dossier, d'un résumé des modalités de vote stipulées dans la Convention de l'OIML ; le quorum est atteint si les deux tiers du nombre total de Membres, soit 40 Membres au minimum, sont présents ; les quatre cinquièmes d'entre eux doivent voter, et les décisions ne sont adoptées que si elles recueillent la majorité des quatre cinquièmes de leurs suffrages. En l'occurrence, comme 55 États Membres sont présents, un minimum de 44 suffrages exprimés est nécessaire, soit 10 abstentions au maximum ; et, sur les 44 suffrages, 36 votes positifs sont nécessaires, soit 8 votes négatifs au maximum. À chaque vote, le Bureau doit consigner le nom des pays qui se sont abstenus et qui ont voté « non ».

1.4 Élection du Président et des Vice-Présidents de la Conférence

M. Kochsiek propose M. Röhling comme Président de la Conférence. M. Röhling connaît très bien le domaine de la métrologie ; il vient de quitter ses fonctions de Directeur général du Ministère fédéral de l'économie et du travail, et il a été, d'une part, Président du Conseil consultatif du PTB et, d'autre part, représentant de l'Allemagne auprès de l'OCDE à Paris pendant plusieurs années. Outre qu'il parle anglais et français à la perfection, il possède de bonnes connaissances en métrologie, notamment en métrologie légale. M. Kochsiek invite les participants à élire M. Röhling, lequel est élu en bonne et due forme.

Vient ensuite l'élection des deux Vice-Présidents de la Conférence. M. Kochsiek propose Mme Annabi, jusqu'à ce jour Présidente du Conseil du développement aujourd'hui supprimé, et M. Zhagora, actuel Président du Comité d'État pour la normalisation, la métrologie et la certification du Bélarus. Deux régions seraient ainsi représentées. Ces deux Vice-Présidents sont, eux aussi, élus.

M. Röhling accepte avec grand plaisir la présidence de la Conférence et remercie les Membres de l'occasion qui lui est ainsi donnée d'approfondir ses connaissances en métrologie, domaine dans lequel il n'est pas aussi expert que M. Kochsiek l'a laissé entendre, même s'il est vrai que ses activités l'ont pendant quelques années conduit à s'intéresser au sujet. Il a été en contact avec MM. Kochsiek et Magaña ces dernières semaines et il a acquis la conviction que la Conférence était bien préparée et devrait se dérouler sans trop de difficultés. Les modalités de vote ayant été expliquées, il décide de passer directement au point suivant de l'ordre du jour.

1.5 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a déjà été débattu au cours de la réunion du CIML. Par conséquent, M. Röhling cède la parole à M. Magaña.

M. Magaña rappelle aux Membres que l'ordre du jour leur a été adressé avant la Conférence et qu'il a été adopté par le CIML sans modification. Il demande donc à la Conférence de l'adopter tel quel : l'ordre du jour est adopté en bonne et due forme.

1.6 Constitution des commissions de travail

Il explique ensuite l'objet et les fonctions de la Commission pour les Travaux Techniques et de la Commission des Finances. Tout Membre peut, s'il le souhaite, prendre part à ces Commissions ; elles tiennent des réunions informelles qui se déroulent en anglais, sans traduction. La Commission pour les Travaux Techniques a pour objet d'examiner et de réviser les Documents techniques soumis à

l'approbation de la Conférence. La Commission des Finances a pour objet d'examiner les rapports sur la gestion du Bureau au cours des 4 années écoulées, le projet de budget pour les 4 années à venir et les propositions de modifications des procédures comptables, en vue de préparer les votes de la Conférence sur toutes ces questions. Il demande au personnel du Bureau de dresser la liste des délégués qui souhaitent assister à ces réunions ; cette liste est dressée en bonne et due forme.

M. Kochsiek indique que l'on a proposé M. Alan Johnston (Canada) comme Président de la Commission des Finances, et M. Tanaka (Japon) comme Président de la Commission pour les Travaux Techniques. Ces noms recueillent l'adhésion. M. Kochsiek demande ensuite à M. Magaña de présenter le point suivant.

1.7 Établissement de l'emploi du temps de la Conférence

M. Magaña insiste sur le fait que la Conférence a un emploi du temps chargé ; il propose de clore la session actuelle à 16h30 au lieu de 16h50, comme il était initialement prévu, et de reporter l'examen du point 4 à la prochaine session. Les intervenants internationaux et tous ceux ou celles qui sont dans l'impossibilité de rester à la prochaine session peuvent, néanmoins, présenter leur exposé durant la session en cours. Il fournit des précisions sur l'emploi du temps et rappelle aux Membres que tous les votes importants se dérouleront vendredi ; il est essentiel qu'un quorum suffisant soit réuni, et le vote par procuration n'est pas autorisé dans le cadre de la Conférence.

Il demande si quelqu'un a des questions ou des commentaires à formuler et, comme personne ne se manifeste, la Conférence passe au point suivant.

1.8 Adoption du compte rendu de la 11ème Conférence

M. Röhling rappelle aux Membres que le compte rendu leur a été envoyé quelques mois après la fin de la Conférence. Comme il n'y a ni objection ni abstention, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1.9 Rapport d'activité, par le Président du Comité International de Métrologie Légale

M. Kochsiek rappelle aux Membres qu'il incombe au Président du CIML de présenter un rapport sur la situation et les activités de l'OIML depuis la dernière Conférence. L'objet de ce rapport est de permettre à la Conférence d'évaluer la mise en œuvre des décisions antérieures et de définir les objectifs présents et futurs sur lesquels il est nécessaire de mettre l'accent de façon à fixer les lignes directrices de la stratégie que l'OIML devra suivre dans les années à venir.

M. Kochsiek dit que, pour commencer, il dressera un état des lieux de la situation actuelle de l'OIML et indiquera un certain nombre de points à comparer avec la situation qui prévalait 4 ans plus tôt, lors de la 11ème Conférence à Londres. Après quoi, sur la base des discussions qui se sont déroulées avec le CIML et le Conseil de la Présidence, il présentera les objectifs sur lesquels l'OIML doit, selon lui, mettre l'accent pour s'acquitter de son rôle au sein d'une communauté internationale confrontée à un contexte de mondialisation grandissante.

Pour replacer ces objectifs dans leur contexte, l'OIML doit identifier les partenaires avec lesquels et pour lesquels elle travaille. On peut distinguer trois catégories de public ; il n'y a pas eu de réel changement depuis la Conférence de Londres, mais la question n'en mérite pas moins d'être abordée :

- la première catégorie est constituée des Membres de l'OIML eux-mêmes, lesquels sont essentiels à une Organisation intergouvernementale puisque les ressources humaines et financières dont elle dispose proviennent de ses Pays Membres. Depuis la dernière Conférence, le nombre de Membres de l'OIML a régulièrement augmenté, passant de 105 à 109 aujourd'hui, dont 59 États Membres et 50 Membres Correspondants. Dans l'ensemble, cette progression est satisfaisante, même s'il aurait été préférable que le nombre d'États Membres croisse plus rapidement que le nombre de Membres Correspondants. Il faut néanmoins accepter l'idée qu'un pays ou une économie qui s'intéresse aux activités de l'OIML peut, pour diverses raisons, ne pas être en mesure de devenir État Membre à part entière. Plus de 5 pays sont actuellement en discussion avec l'OIML ; une nouvelle augmentation du nombre de Membres est donc à attendre dans les prochaines années ;
- la deuxième catégorie est composée des nombreuses Organisations Internationales et Régionales dont les activités sont liées à celles de l'OIML. Dans le contexte de la mondialisation que les délégués connaissent et auquel ils sont confrontés, l'OIML est obligée de tirer le meilleur parti des ressources limitées, tant humaines que matérielles, dont elle dispose. Il est en effet essentiel que les diverses Organisations Internationales et Régionales qui poursuivent des activités analogues coopèrent étroitement entre elles et se concertent pour éviter les doubles emplois. De ce point de vue, M. Kochsiek considère que les 4 années qui viennent de s'écouler ont été extrêmement profitables pour l'OIML. De par son statut d'observateur au Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC, en particulier, l'OIML peut dorénavant participer à un certain nombre d'activités de ce Comité, notamment aux séminaires et ateliers portant sur la mise en œuvre de normes internationales, dans le but d'éliminer les obstacles techniques au commerce. Les représentants de l'OIML y côtoient leurs confrères de grandes Organisations internationales actives dans le domaine de l'économie, du commerce, du développement et de la normalisation. M. Kochsiek reviendra sur ce point ultérieurement. La coopération entre l'OIML et certaines de ces Organisations mondiales se renforce également, et pas uniquement au niveau bilatéral ; M. Kochsiek mentionne en particulier les travaux du JCDCMAS.

Parallèlement à la coopération au niveau mondial, l'OIML continue d'entretenir des liens renforcés et extrêmement prometteurs de collaboration au niveau régional, ainsi que les Membres ont pu l'entendre dire depuis une heure. Actuellement, de nombreuses régions du globe sont couvertes par des Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO), indépendantes ou fonctionnant dans un cadre plus large, par exemple de développement et de coopération économique. La politique adoptée par le CIML à leur égard est claire : encourager et promouvoir le développement de la coopération régionale en observant les activités de ces RLMO et en les informant des activités correspondantes menées par l'OIML. Mais ce thème important a déjà été très largement traité au cours de la Conférence et, pour l'heure, M. Kochsiek ne souhaite pas s'étendre davantage sur ce sujet.

- Il y a enfin une troisième catégorie d'organismes qui sont hautement intéressés par les activités de l'OIML et dont la coopération avec l'OIML peut être essentielle : ce sont les fabricants et les utilisateurs d'instruments de mesure, y compris les consommateurs que l'on peut considérer comme des utilisateurs au sens large, puisque les conditions dans lesquelles ils vivent, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales, sont en grande partie tributaires des mesures. Lors de la Conférence précédente, M. Faber a annoncé que la mise en application du Système de Certificats OIML remontait à plus de 10 ans. À l'époque, plus de 700 Certificats avaient été délivrés. Durant les 4 années qui ont suivi, près de 600 autres ont été délivrés et le nombre total de Certificats qui avoisine 1300 aujourd'hui continuera de croître jusqu'à la fin de l'année. Cet aspect de l'activité de l'OIML est extrêmement positif.

De manière générale, dans la continuité du rapport présenté par le précédent Président en 2000, M. Kochsiek tient à dire que les finances de l'Organisation sont ordonnées et que le personnel du Bureau est compétent et motivé. Les aménagements des bureaux du BIML débuteront en novembre ; ils s'inscrivent dans le cadre du projet actuel qui vise à libérer davantage d'espace pour faire face à l'élargissement des activités du Bureau ; M. Magaña donnera des précisions à ce sujet.

M. Kochsiek passe ensuite aux aspects plus détaillés d'ordre stratégique, organisationnel et technique. Concernant la politique à long terme de l'OIML, il souhaite mentionner quatre événements ou rapports qui ont exercé une influence décisive sur la politique et le travail de l'OIML :

- en 1998, le Séminaire International de Braunschweig, *Le rôle de la métrologie dans le développement économique et social* ;
- toujours en 1998, le Rapport Birkeland, *La Métrologie Légale à l'aube du vingt-et-unième siècle* ;
- en 2002, le séminaire organisé à Saint-Jean-De-Luz, *Que sera la Métrologie Légale en 2020* ; et
- en 2003, l'Étude Birch, *Bénéfices de la Métrologie Légale pour l'économie et la société*.

M. Kochsiek estime opportun de repenser de temps en temps à ces quatre événements pour réfléchir à ce qui se passe dans le monde et aux éléments importants à prendre en compte dans la stratégie et le Plan d'Action de l'OIML. Les évaluations relatives à la politique à long terme et au Plan d'Action pour l'année à venir ne sont pas encore achevées et elles reposeront sur un certain nombre d'éléments clés, que l'on peut résumer comme suit :

- la mise en œuvre du MAA : suite à l'adoption du cadre intervenue l'an dernier, de nombreuses discussions se sont déroulées durant la semaine, et on espère parvenir à une solution satisfaisante d'ici la fin de la semaine, pendant la Conférence, de telle sorte que la mise en œuvre puisse débuter au cours de l'année suivante ;
- s'agissant de la coopération avec les Organisations Régionales et Internationales, le Président du CIML et/ou le Directeur ou l'un des Adjoints au Directeur ont participé à la plupart des réunions qui ont eu lieu l'an dernier, et même au cours des 4 dernières années. M. Faber, Président sortant, a par exemple assisté à la Conférence générale des poids et mesures, de même qu'à une conférence de métrologie l'année dernière dans les Pays du Golfe ; M. Magaña et les deux Adjoints au Directeur ont pris part à presque toutes les réunions des RLMO, et M. Kochsiek a lui-même eu le plaisir et l'honneur d'être présent il y a 2 semaines à la réunion de l'APLMF organisée à San Diego ;
- à propos du Groupe de Travail Permanent sur les Pays en Développement créé à la suite des décisions de la 38ème Réunion du CIML à Kyoto, en 2003, M. Seiler, du PTB, en a assuré la présidence au nom de M. Kochsiek, ce dernier ayant été promu de façon inattendue Président du CIML et s'étant dès lors trouvé dans l'impossibilité d'exercer simultanément ces deux fonctions. Ce groupe est chargé de conseiller le Président de l'OIML et le CIML, qui recevront un rapport de M. Seiler plus tard au cours de la Conférence ;
- concernant les pays en développement, le rapport de M. Gupta sur la Vérification des poids commerciaux est maintenant publié et a déjà été mentionné. Le Bureau a demandé aux États Membres et aux Membres Correspondants leur avis sur la nécessité d'autres rapports

techniques analogues qui seraient rédigés par des experts ; dans l'affirmative, le Bureau se chargerait de recruter des experts recommandés pour les rédiger ;

- M. Kochsiek mentionne également le Forum et les Séances de présentation d'affiches qui ont lieu durant la semaine ;
- le JCDCMAS, dont on a déjà parlé, comprend l'OIML, la Convention du Mètre, l'ILAC, l'IAF, l'ISO, la CEI, l'UIT-T, l'IMEKO, le CCI et l'ONUDI. Il a pour but de promouvoir la coordination de l'assistance technique dans les domaines de la métrologie, de l'accréditation et de la normalisation et de renforcer la sensibilisation à ces questions. Divers documents de sensibilisation ont été élaborés, une base de données sur les besoins et les disponibilités en aide technique a été créée, et le Secrétariat du JCDCMAS, qui a été assuré l'an dernier par la CEI, sera pris en charge par le BIML en 2005 ;
- une Lettre d'information a été lancée en janvier 2004, avec pour but de mieux informer les Membres de la vie de l'Organisation. Quatre numéros de cette Lettre sont parus à ce jour et peuvent être téléchargés depuis la page Membres du site Internet de l'OIML. Les Membres sont invités à contacter M. Kochsiek ou M. Magaña s'ils jugent que cette Lettre d'information est utile, de telle sorte qu'on en poursuive la publication ;
- en mai dernier, le BIML a adressé aux États Membres et aux Membres Correspondants une enquête sur l'état d'avancement de l'application des Recommandations de l'OIML et sur la traduction des publications de l'OIML dans différentes langues nationales. Les résultats en seront communiqués à tous les Membres. Pour faciliter l'utilisation des publications de l'OIML, il est proposé de mettre gratuitement en ligne toutes ces publications sur le site Internet de l'OIML, hormis les publications communes avec d'autres organisations, à compter de 2005, voire plus tôt si cela est possible ;
- le site Internet de l'OIML a été doté de services en ligne permettant de consulter les bases de données des adresses des Membres et des publications. Il a été récemment étendu afin de pouvoir accéder à des données sur les TC/SC, comme leur composition, les projets, etc., et il est prévu une nouvelle extension destinée, entre autres choses, à la consultation des Certificats OIML. En outre, ce site Internet contiendra prochainement des pages interactives qui pourront servir de forum pour les TC et les SC, les Groupes de travail et d'autres. Les administrateurs pourront télécharger des documents de travail sur ces pages et les participants pourront y télécharger des commentaires et des contributions ; l'ensemble de ces données pourra donc être consulté en ligne ;
- un autre point important est l'élection d'un nouveau Président et d'un nouveau Premier Vice-Président du CIML. Aussitôt après débiteront les discussions sur la stratégie de l'OIML et le nouveau Plan d'Action pour les années à venir ;
- M. Kochsiek souhaite également encourager les États, en particulier les pays en développement, à devenir Membres Correspondants et, pour ces derniers, à devenir États Membres à part entière ;
- enfin, M. Kochsiek évoque les préparatifs du 50ème anniversaire de l'OIML et la 40ème Réunion du CIML à Lyon, en juin 2005. Cet événement se déroulera en marge du Congrès international de métrologie et une session spéciale sur la métrologie légale est prévue, pour laquelle l'OIML a déjà plusieurs points à discuter.

En conclusion, M. Kochsiek dit aux délégués que la 12^{ème} Conférence Internationale doit marquer une étape importante dans la vie de l'Organisation. En ce début de XXI^e siècle, l'OIML a reçu un large appui de l'extérieur ; mais, dans notre monde d'aujourd'hui, des évolutions de toutes sortes semblent dictées davantage par des considérations financières que par des décisions politiques mûrement réfléchies. Cela se traduit par une diminution de l'influence que les gouvernements peuvent avoir sur certains aspects essentiels de la vie de nos sociétés et par une tendance à la déréglementation. En parallèle, on a tendance à considérer la métrologie comme l'un des nombreux aspects techniques du libre-échange, au lieu d'y reconnaître le rôle essentiel qu'elle joue dans l'amélioration de la qualité du commerce, de l'environnement et d'autres aspects de l'activité humaine. Il lance un appel aux Membres pour qu'ils prennent les décisions qui s'imposent afin que l'OIML puisse anticiper les événements et adapter sa stratégie à leurs répercussions et, par là même, préparer au mieux l'avenir.

M. Röhling remercie M. Kochsiek et invite les participants à poser des questions ou faire des commentaires.

M. Kildal fait observer que M. Faber, à l'époque où il était Président, avait élaboré avec le BIML un Plan d'Action, qui s'est révélé très utile pour suivre les travaux du BIML et ses priorités. Il pense que cela a fait défaut dernièrement. S'il a bien compris ce que M. Kochsiek veut dire, il est prévu d'élaborer un Plan actualisé ; il demande des précisions à ce sujet.

M. Kochsiek répond que son rapport montre que les actions menées ces dernières années s'inscrivent dans le prolongement de ce Plan d'Action ; le Conseil de la Présidence avait décidé qu'il n'y aurait pas de Plan d'Action l'année où M. Kochsiek serait Président par intérim. Toutefois, dès qu'un nouveau Président aura été élu, un nouveau Plan d'Action sera élaboré et distribué aux Membres.

M. Safarik-Pstrosz remercie M. Kochsiek pour son exposé détaillé. Il a des commentaires à faire sur deux points : la coopération internationale de l'OIML et la mise en application des Recommandations. S'agissant du premier point, il propose aux Membres de développer la coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe qui est dotée d'un organisme de régulation compétent pour le développement du commerce et des entreprises (Groupe de travail 6). L'OIML a trois raisons de travailler en coopération avec cet organisme :

- la métrologie fait partie du programme du Groupe de travail 6 ;
- concernant le renforcement de la surveillance du marché, déjà évoqué au cours de cette réunion, le Groupe de travail 6 est doté d'un organisme spécialement chargé de cet aspect ;
- le Groupe de travail a mis au point un document, appelé Modèle international pour la mise en œuvre de bonnes pratiques de réglementation ; il a déjà été appliqué, et l'OIML devrait chercher à s'y associer.

Pour ce qui est de l'application des Recommandations de l'OIML, la République tchèque fait observer que les résultats du questionnaire adressé aux Membres sur ce sujet pourraient servir de base pour fixer des priorités dans ce domaine.

M. Magaña remercie M. Safarik-Pstrosz pour ses commentaires pertinents ; concernant la CEE des Nations Unies et, du reste, aussi la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, le Bureau a déjà pris une part active à différentes tâches actuellement menées par ce Comité. Il en sera fait mention dans un rapport ultérieur au cours de la Conférence.

A propos des questionnaires, il est prévu d'en présenter les résultats et de les appliquer ; toutefois, cela dépend de la promptitude des Membres à y répondre et, malheureusement, les destinataires des questionnaires n'ont pas toujours réagi avec empressement.

M. Lagauterie fait observer qu'un Plan d'Action doit être sanctionné par le CIML, ce qui sera difficile si, comme on l'a dit, il ne sera élaboré qu'après l'élection du nouveau Président et, donc, après la fin de la réunion du CIML.

M. Kochsiek répond que c'est effectivement le cas. Il demande ensuite à M. Magaña de passer au point suivant.

2 – ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES CORRESPONDANTS

2.1 Nouveaux Membres – Perspectives d'adhésions

M. Magaña dit que 6 pays ont pris contact pour adhérer en tant qu'États Membres et que 6 autres souhaitent devenir Membres Correspondants ; cela est très encourageant.

2.2 Situation de certains Membres

Ce point de l'ordre du jour qui est lié à la question des arriérés de certains pays a déjà été discuté par la Commission des Finances et sera de nouveau abordé au point 8.2, Décisions relatives aux dettes de certains pays.

3 – POLITIQUE À LONG TERME

3.1 Rapport sur les actions réalisées depuis la 11ème Conférence

M. Röhling dit que ce point de l'ordre du jour comprendra également une discussion sur les recommandations à long terme, et il demande à M. Magaña de présenter son rapport.

M. Magaña dit que la Conférence de Londres a demandé l'approbation du Plan d'Action élaboré par le Comité pour la période allant jusqu'à 2002 et a voté son extension jusqu'en 2004. Les Membres ayant participé à cette Conférence ont également demandé qu'un compte rendu de la mise en application de ce plan soit présenté à la 12ème Conférence, c'est-à-dire l'actuelle Conférence. Les Membres ont reçu un résumé de ces actions qui sont regroupées sous les rubriques thématiques suivantes :

A1 Améliorer et accélérer l'activité technique des TC/SC

- L'utilisation du courrier électronique se développe ;
- un Groupe de travail a été constitué pour assurer la révision des *Directives pour les Travaux Techniques* ; et
- certains Secrétariats ont été réattribués à d'autres pays, en particulier à ceux n'ayant pas eu auparavant la responsabilité d'un projet.

A2 Développer le Système de Certificats OIML

- Ce système a été étendu afin de permettre la délivrance de Certificats pour des modules d'instruments, des familles d'instruments et des familles de modules. Sa mise en place pour chaque Recommandation est en cours ;
- le nombre de Recommandations OIML est passé de 30 à 39 entre 2000 et aujourd'hui, et d'autres devraient s'y ajouter sous peu ;
- une base de données des Certificats OIML a été créée sur le site Internet de l'OIML et pourra y être consultée très prochainement.

B Promouvoir l'acceptation des résultats de mesure dans le commerce international

- Le Document B 10-1, MAA, y compris le document B 10-2 Listes de contrôle, ont été approuvés par le CIML à Kyoto en 2003 ; ce sujet sera abordé sous d'autres rubriques ;
- le TC 3/SC 5 a entrepris de rédiger des Guides pour l'application des normes d'accréditation en vue des évaluations de modèle ;
- les travaux se poursuivent sur les Guides pour l'accréditation des organismes d'inspection qui ont été demandés, et un premier projet du Comité est attendu sous peu ;
- la révision et la publication du document OIML R 87 relatif aux préemballages est un autre élément important.

C Promouvoir la métrologie légale dans les États Membres et les Membres Correspondants de l'OIML et dans tous les pays

- L'étude de M. Birch a été publiée ;
- des conférences, séminaires et ateliers ont été organisés à l'échelon international, national et régional ; ils sont trop nombreux pour en dresser la liste ;
- le Comité Conjoint pour la Coordination de l'Assistance Technique aux Pays en Développement qui a été institué l'année dernière a joué un rôle important en la matière, en réunissant l'OIML, la Convention du Mètre et des Organisations de normalisation et d'accréditation ; il forme un groupe large, mais cohérent ;
- l'accès aux publications OIML a été facilité ; la quasi-totalité d'entre elles sont désormais à la disposition des Membres et des Membres Correspondants sur le site Internet ;
- d'autres améliorations ont été apportées au site Internet, qui proposera prochainement des pages interactives ;
- des Rapports d'experts ont également été mis en ligne, et des échanges d'informations sont également possibles en ligne.

D Moderniser et améliorer le travail du Bureau

- Les *Statuts du Personnel du BIML* ont été révisés et adoptés ;
- le *Règlement financier* de l'OIML a été révisé et sera soumis à la Conférence ;
- les relations avec les RLMO et la coopération avec toutes les autres Organisations et tous les autres contacts sont excellentes ;
- le Groupe de Travail Permanent sur les Pays en Développement a insufflé un dynamisme bienvenu dans ce domaine et pris en charge l'organisation du Forum auquel de nombreux Membres ont participé dernièrement ;
- à la réunion du CIML, on a discuté d'un projet d'éditer une nouvelle Brochure d'information générale sur l'OIML qui pourrait être réalisée en commun avec la Convention du Mètre de façon à constituer une seule brochure sur la métrologie internationale présentant, de manière concertée et cohérente, les activités des deux Organisations. Ce projet sera présenté très prochainement au Comité.

M. Magaña rappelle aux Membres qu'il ne s'agit que d'un rapide résumé, et il les engage à se reporter au document qui leur a été distribué dans lequel ils pourront trouver les compléments d'information qu'ils recherchent. Il invite les Membres à poser des questions ou à faire des commentaires.

M. Röhling remercie M. Magaña pour son exposé, au cours duquel il a abordé plusieurs thèmes nouveaux susceptibles de donner lieu à débat. La brochure commune avec la Convention du Mètre lui paraît une excellente idée pour présenter une synthèse des informations à l'attention des non professionnels.

Quelqu'un fait observer que les Formats de Rapport d'Essai de l'OIML ne sont disponibles qu'en format PDF ; est-il possible de les avoir en format Word ?

M. Magaña convient que ce serait utile lorsqu'il faut entreprendre leur révision ; toutefois, cela pose un problème technique, car le PDF est généré à partir de Quark Xpress, conçu pour l'impression, et Quark n'offre pas de format Word. Les copies Word que possède le Bureau ne sont utilisées que pour la préparation avant publication.

3.2 Lignes directrices pour la période 2005-2008

M. Röhling explique que c'est l'occasion ici d'apporter de nouvelles idées et de discuter des idées pour l'avenir que M. Magaña a évoquées précédemment. Les Membres sont invités à émettre des idées et des propositions qui seront soumises à débat.

M. Magaña dit que les suggestions faites par les Membres quant à la voie dans laquelle l'OIML devrait s'engager dans les années à venir sont les bienvenues, qu'il en est pris note et qu'il en sera tenu compte au moment de la rédaction du Plan d'Action, une fois élu un nouveau Président à l'issue de la réunion du CIML.

M. Röhling dit qu'il est possible de faire des suggestions soit dès maintenant par oral, soit ultérieurement par écrit.

M. Schwitz fait référence à l'initiative lancée par le Ministre français des Affaires Étrangères il y a quelques années de se rapprocher des Organisations intergouvernementales de métrologie. Cet objectif, comme chacun sait, n'a pas été atteint ; dans le même temps, il devient difficile pour des pays d'être membres d'au moins deux Organisations internationales et deux Organisations Régionales de Métrologie. Les besoins en métrologie sont de plus en plus importants ; or, parallèlement, la métrologie est de moins en moins reconnue. Il demande à l'OIML de faire du rapprochement avec d'autres Organisations de Métrologie l'un des objectifs des 4 prochaines années.

M. Magaña rappelle aux délégués qu'il a été demandé, il y a quelques années, au Président, au Directeur et au Bureau d'étudier une fusion possible des deux Organisations de Métrologie. Les deux Présidents et les Directeurs des deux Bureaux ont été en contact, mais, en définitive, la Convention du Mètre a adopté une résolution selon laquelle la fusion ne présenterait aucun intérêt. Les deux Organisations travaillent déjà en étroite collaboration et les Directeurs des deux Bureaux entretiennent d'excellentes relations, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé, et la coopération entre les deux est très bonne. Leur objectif est de présenter un front commun. Les propositions conjointes portent par exemple sur :

- une brochure internationale commune, au lieu de brochures séparées ;
- un projet, simple et peu coûteux, de création d'un portail de site Internet commun pour la métrologie internationale qui permettra aux internautes d'accéder au site Internet recherché ;
- un travail en collaboration sur les pays en développement ;
- le Comité commun pour les guides en métrologie.

Par conséquent, à tous les niveaux, les deux Organisations s'emploient à présenter un front commun cohérent et coordonné. Dans l'hypothèse d'une fusion, l'une et l'autre continueront sans doute à mener les tâches qui lui sont propres ; les laboratoires du BIPM ne seront pas remplacés par les agents de l'OIML, et vice versa ; le gain financier sera dès lors pratiquement nul, hormis peut-être pour le standard téléphonique et le jardinier. Ainsi, s'il est trop coûteux pour un Membre d'adhérer à une Organisation, il le sera encore plus d'adhérer à une seule Organisation combinée. Le risque, en cas de fusion, est que chacune des deux Organisations perde des Membres. Qui plus est, il faudra maintenir des Comités distincts pour les poids et mesures et pour la métrologie légale, puisque ce sont des domaines totalement différents, et il faudra élaborer de nouveaux traités internationaux, autant dire un processus long et laborieux. La collaboration est quotidienne ; un rapprochement géographique risque de poser des problèmes de locaux, en particulier sachant que le BIPM est implanté sur un site classé où il est difficile d'obtenir un permis de construire. D'autre part, l'OIML a toujours la possibilité d'utiliser les salles de réunion du BIPM si les siennes ne sont pas suffisamment vastes pour accueillir un événement particulier. La fusion présente donc plus d'inconvénients que d'avantages.

M. Kochsiek ajoute que le CIML a pris la décision de ne pas fusionner les Organisations parce que les conditions ne sont pas favorables et qu'il n'est pas possible d'aller de l'avant tant qu'il ne sera pas revenu sur sa décision ; néanmoins, il a été pris note de cette suggestion qui sera inscrite à l'ordre du jour des discussions de vendredi après-midi, lors de la réunion du Conseil de la Présidence.

M. Schwitz se réjouit que l'on soit passé de la théorie à la pratique sur cette proposition ; il espère qu'à la faveur de la collaboration étroite qui existe actuellement, on pourra en rediscuter.

M. Röhling ajoute que la question a également été discutée par le gouvernement allemand, les ministres ayant du mal à comprendre la nécessité de deux Organisations, situées toutes les deux à Paris et travaillant sur des sujets qui, apparemment, sont étroitement liés ; il demande que la question soit réexaminée avec la Convention du Mètre, maintenant que des changements de personnel ont eu lieu dans les deux Organisations. La métrologie pourra beaucoup mieux plaider sa cause dans le monde en parlant d'une seule voix.

M. Kildal est conscient des difficultés que poserait une fusion totale, mais il suggère de faire un premier pas avec la tenue de réunions communes entre les deux Organisations.

M. Magaña dit qu'il a déjà soulevé la possibilité de réunions communes, voire de Conférences avec le Directeur du BIPM. La difficulté tient au fait que les délégués auraient alors 2 semaines de réunion sans interruption, ce qui serait trop long pour nombre d'entre eux. D'autre part, de nombreuses réunions communes ont déjà lieu : il y a, par exemple, la réunion annuelle commune des Présidences de l'OIML, du BIPM et de l'ILAC, qui ont démontré leur utilité et donné lieu au lancement de plusieurs projets conjoints. Il y a déjà des réunions communes sur les Guides, le Vocabulaire, les pays en développement ; et un renforcement de la coopération est souhaité et attendu.

En l'absence d'autres commentaires, la Conférence passe au point suivant.

4 – LIAISONS AVEC LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

4.1 Rapport sur les liaisons

M. Magaña rappelle aux délégués qu'un rapport sur les contacts entre l'OIML et d'autres Organisations leur a été remis ; il se propose d'en donner une rapide vue d'ensemble, à l'issue de laquelle les représentants des groupes internationaux exposeront aux Membres leurs dernières activités.

Le premier point à souligner est qu'un Document de politique générale sur les contacts entre l'OIML et d'autres Organisations a été rédigé à la demande du Comité. Ce document a été approuvé par le CIML à Kyoto et trace les grandes lignes des relations entre l'OIML et d'autres Organisations, qui sont aujourd'hui appliquées de façon systématique par le Bureau.

- Le principal collaborateur de l'OIML est la Convention du Mètre qui est, en quelque sorte, depuis 10 ans une organisation apparentée. Des réunions informelles fréquentes ont lieu entre les Directeurs des deux Organisations et leurs relations sont excellentes. La collaboration sur plusieurs sujets est bien engagée, et des comités communs, comme le Comité commun pour les guides en métrologie, ont été mis en place. Les travaux en cours portent sur la terminologie et le Guide sur les Incertitudes, et le Document D 1 de l'OIML relatif à la Loi de métrologie fait l'objet d'un examen conjoint des deux Organisations, auquel sont aussi associées l'ILAC et l'ONUDI. Les relations avec la Convention du Mètre sont par conséquent très fructueuses ; un portail Internet commun sur la métrologie légale, ainsi que des brochures communes et un espace Internet commun, sont envisagés dans les années à venir. Ces projets seront soumis au Président et au Comité en temps opportun.
- Les contacts sont également fréquents avec l'ILAC et l'IAF, et un travail en collaboration a été mené sur la loi de métrologie, les pays en développement et, naturellement, le MAA, ce qui devrait aboutir à un resserrement des liens avec les Autorités de délivrance.
- Un haut niveau de coopération existe aussi avec des Organisations de normalisation internationale, comme l'ISO et la CEI, avec lesquelles il existe des normes communes pour certaines catégories d'instruments et des échanges d'informations réciproques et réguliers.
- L'OIML est aussi en contact avec ISO CASCO, branche de l'ISO responsable de l'évaluation de la conformité et des certifications, et avec ISO DEVCO qui, elle, est en charge des questions relatives aux pays en développement.
- Il convient par ailleurs de mentionner le Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC, où l'OIML, en tant qu'Organisation publiant des normes internationales, a le statut d'Observateur permanent à toutes les réunions, et avec lequel l'OIML a organisé plusieurs actions conjointes, notamment des séminaires régionaux destinés à diffuser des informations aux pays en développement. Des séminaires ont, par exemple, été organisés au Pérou et au Mozambique et, à la demande de l'OMC, d'autres séminaires sont prévus dans les années à venir.
- Un contact privilégié est établi avec le JCDCMAS, le Comité Conjoint pour la Coordination de l'Assistance Technique aux Pays en Développement. Ce comité a été créé conjointement avec toutes les Organisations avec lesquelles l'OIML est en contact au sujet des pays en développement dans les domaines de la métrologie, de l'accréditation et de la normalisation. Initialement mis en place à titre informel et expérimental, ce Comité regroupe l'OIML, la Convention du Mètre, les Autorités de délivrance, l'ILAC et l'IAF, les organismes de normalisation ISO, CEI, UIT pour les télécommunications et l'ONUDI, dont M. Loesener parlera ultérieurement, qui a joué un rôle très actif. Le JCDCMAS est doté d'un mandat

formel qui a été adopté l'année dernière par le CIML à Kyoto. Ce mandat a été examiné avec grande attention par le CIML, avant d'être soumis pour examen et adopté par la Conférence générale des poids et mesures. Conformément aux statuts de l'OIML, il n'y a pas nécessité de soumettre ce mandat à la Conférence ; le Comité a qualité pour statuer. Ce Comité conjoint a pour but de promouvoir et démontrer la cohérence entre les activités de métrologie, de normalisation et d'accréditation dans les programmes de développement et, par là même, de montrer à toutes les parties intéressées qu'un programme de développement ne peut pas reposer sur un seul pilier ; il lui faut une base solide pour tenir la route. La tâche du JCDCMAS consiste à rédiger des documents et fournir des informations sur la nature des organisations qui le composent et sur la nécessité d'une coordination des programmes de développement et des différents aspects des activités. Un document commun d'information a été mis au point et une présentation commune par toutes les organisations de métrologie, de normalisation et d'accréditation du groupe verra le jour prochainement ; d'ores et déjà, l'une quelconque des organisations participantes peut représenter les autres ; un langage commun est recherché.

- Les contacts avec l'ONUDI sont pareillement importants, de même que les relations avec les Organisations Régionales qui cherchent à appliquer des normes européennes ; l'OIML est au courant de ce qui se passe à WELMEC. Le CEN et le CENELEC ont pris contact avec le Bureau et demandé son aide pour éviter tout conflit concernant l'application de la Directive européenne, qui recommande de faire référence aux Documents OIML, à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), et à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ; ces deux organismes ont des projets dans le domaine de la métrologie.

M. Magaña dit qu'il parlera dans un prochain exposé des contacts avec les Organisations Régionales de Métrologie Légale. Il informe M. Röbling qu'il a terminé son exposé ; trois intervenants s'adresseront à la Conférence sur la question des liaisons avec d'autres Organisations : l'ILAC/l'IAF, le BIPM et l'ONUDI.

4.2 Discours des Représentants des Institutions

ILAC/IAF

M. Pierre (Président de l'ILAC) est le premier à prendre la parole et dit qu'il est heureux de cette nouvelle occasion de s'exprimer devant l'OIML au nom des deux Organismes d'accréditation que sont l'ILAC, responsable des laboratoires et des établissements d'essai, et l'IAF, responsable des organismes de délivrance et d'Inspection.

M. Pierre entend expliquer plus spécialement ce que signifie l'accréditation et ce qu'elle implique en termes de tâches à accomplir. Ayant dû raccourcir quelque peu la durée de son exposé, il recommande aux délégués de consulter les sites Internet des deux Organisations pour y trouver des compléments d'information sur leur mode d'organisation, la composition de leurs Membres et, surtout, la liste des Signataires des Accords internationaux. Des changements sont intervenus très récemment au sein de l'IAF ; ces 2 dernières semaines, son Accord de reconnaissance mutuelle a été étendu, et la lettre d'accréditation des systèmes de qualité initiale englobe désormais l'accréditation des Autorités de délivrance pour le management environnemental et le management de produits.

M. Pierre commence par l'accréditation proprement dite. Certains participants en ont déjà entendu parler, mais, pour d'autres, le concept est nouveau. Il souhaite faire plusieurs remarques à ce sujet :

- l'accréditation est le deuxième échelon, et le plus élevé, de vérification d'une attestation de conformité. Elle est fondamentale, car elle a pour but d'établir la confiance dans les déclarations de conformité. Il n'y a pas d'échelon d'essai plus élevé : personne ne contrôle ceux qui réalisent l'accréditation. L'accréditation elle-même doit donc être totalement fiable ;
- l'accréditation est pratiquée dans les secteurs volontaires comme dans les secteurs réglementaires. Dans tous les domaines où il y a attestation de conformité, l'organisation intervient. Il y a bien eu quelques controverses dans certains domaines, mais ce n'est ici ni le lieu ni le moment d'aborder la question. L'accréditation est présente dans les secteurs de l'étalonnage, des essais, de l'inspection et de la certification ;
- comme on l'a déjà indiqué, la confiance accordée aux accréditations repose sur l'indépendance et l'impartialité. Comment faire ? En satisfaisant à toutes les exigences des normes internationales, notamment des nouvelles Séries ISO 17011 publiées en septembre et qui seront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2006. Les organismes d'accréditation n'auront pas à proposer des actions qui ont été considérées comme accréditées. La transparence est également indispensable : les activités des autorités d'accréditation doivent pouvoir être examinées à tout moment et accessibles à tous, à condition bien entendu que l'organisme demandeur respecte les exigences applicables en matière de normes ;
- l'accréditation offre une reconnaissance internationale des certificats de conformité.

M. Pierre poursuit en évoquant les principales tâches qui incombent à l'ILAC/l'IAF en leur qualité d'organismes internationaux d'accréditation, à savoir :

- d'abord et surtout, harmoniser les pratiques des organismes d'accréditation de leurs Membres. Même si chaque organisme d'accréditation est tenu de respecter les normes internationales, il peut arriver que ces normes conduisent à différentes interprétations, d'où la nécessité de rédiger des guides pour faire en sorte la procédure soit la même dans tous les organismes d'accréditation. Chaque fois que des accords multilatéraux de reconnaissance sont conclus, il est primordial de s'assurer que tous les organismes d'accréditation appliquent les normes dans des conditions identiques et sont réellement équivalents entre eux ;
- ensuite, et tout aussi important, la tâche qui est peut-être la plus fondamentale est d'établir des Accords de reconnaissance internationaux que l'on puisse aussi consulter sur les sites Internet. Ceux-ci dépendent des évaluations par les pairs qui sont essentielles pour créer la confiance dans des Accords de reconnaissance internationaux, puisque la conformité aux normes internationales peut être contrôlée. L'accréditation ne peut à l'évidence pas être une activité commerciale : elle doit être un service d'intérêt général ; toute publicité est donc inutile. Il est essentiel que les laboratoires et autres organismes qui souhaitent être accrédités, de même que les consommateurs, qu'il s'agisse d'industriels ou d'autorités publiques, comprennent en quoi consiste l'accréditation et à quoi elle sert ; il est par conséquent important d'informer ;
- la troisième tâche consiste à aider les pays en développement à mettre en place des organismes de validation.

M. Pierre dit aux Membres qu'il va maintenant développer deux des sujets évoqués ci-dessus : la facilitation des échanges internationaux et le soutien des pays en développement.

Au sujet de la facilitation de l'acceptation internationale, l'accréditation vise à réduire la nécessité d'une évaluation des qualifications ; l'objectif est de mettre au point un système de normes et de certification unique et universellement reconnu. L'accréditation permet les transferts de mesures et de systèmes de mesure. De plus en plus reconnue et réclamée par l'industrie, elle est également connue des organismes officiels et des organismes de réglementation dans les différents pays. C'est le cas au niveau national, mais aussi au niveau européen : un Protocole d'accord a été signé entre l'EA, l'organisation européenne d'accréditation, et la Commission européenne à Bruxelles et l'AELE.

En matière d'accréditation, la collaboration est également efficace avec l'ISO et la CEI ; ces deux Organisations ont signé un Protocole d'accord qui permet une collaboration opérationnelle et des échanges d'informations en cas de problèmes en matière de normes.

Pour ce qui est du dernier point, le soutien des pays en développement, l'ILAC et l'IAF travaillent ensemble à la question ; elles ont mis en place un Comité commun et alloué un budget modeste (10.000 dollars des EU en 2004) à cette activité. Ce n'est peut-être qu'une goutte d'eau dans la mer, mais cela n'a rien de négligeable, parce que l'ILAC et l'IAF elles-mêmes ont un budget limité et sont tributaires des cotisations de leurs Membres. Un certain nombre de pays ont déjà reçu de l'aide, et d'autres pays devraient aussi en bénéficier. M. Pierre attire l'attention sur le fait que les deux Organisations ne sont pas dépourvues de soutien : il y a 2 semaines, l'ONUDI, l'ILAC et l'IAF ont signé un Protocole d'accord de coopération tripartite visant à aider des pays en développement à mettre en place des systèmes d'accréditation. L'EA travaille aussi sur des projets dans ce domaine en Europe. Les organismes d'accréditation connaissent les besoins des pays en développement en la matière et font tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'ils puissent tous bénéficier de l'accréditation.

Pour conclure, M. Pierre dit que, même si l'accréditation n'est pas une panacée, elle n'en contribue pas moins à faciliter la reconnaissance des accords de conformité et des échanges internationaux, ne serait-ce que parce qu'il devient inutile de répéter des essais, des étalonnages et des certifications qui ont déjà été effectués ailleurs.

M. Pierre remercie les participants de leur attention et demande s'ils ont des questions à poser.

M. Magaña indique que l'OIML était représentée par M. Carstens à la dernière Assemblée générale de l'ILAC, comme il est de pratique courante dans toutes les rencontres importantes de ce type.

M. Röhling invite le deuxième intervenant, M. Loesener, de l'ONUDI, à prendre la parole.

ONUDI

M. Loesener remercie l'OIML, M. Kochsiek et le BIML de l'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui. Il informe les délégués que l'ONUDI lutte contre la pauvreté en facilitant l'accès au savoir, à l'information et aux compétences et en les diffusant. Par le soutien qu'elle apporte aux pays en développement pour renforcer ce type de capacités, l'ONUDI les aide à combattre la pauvreté et à stimuler le progrès social au travers des avancées technologiques et de l'accroissement de la productivité. L'ONUDI est, à ce titre, très désireuse de travailler aux côtés de l'OIML en vue de réaliser d'importants progrès dans la consolidation des fondements institutionnels et techniques des capacités commerciales. Pour les pays en développement, le défi à relever est de réduire l'écart de productivité qui les sépare des pays industriels avancés. Il leur faut, par conséquent, mettre en place des politiques cohérentes qui s'inscrivent dans le droit fil des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment des politiques novatrices en faveur du développement de l'emploi, en particulier à l'égard du monde rural qui abrite la très grande majorité des personnes vivant en

dessous du seuil de pauvreté, pour contribuer à combler les profondes disparités qui existent entre les secteurs formel et informel.

Un autre objectif est l'amélioration de la diffusion des écotecnologies de façon à réaliser des progrès décisifs vers des approches régénératives du rapport entre les activités productives et la nature et à étendre le rôle des pays en développement dans le flux des échanges et des investissements internationaux, en renforçant leur capacité à assimiler, adapter, développer et diffuser les technologies, et à se conformer aux exigences sanitaires de même qu'aux normes et aux réglementations techniques applicables aux flux de biens et de services. C'est dans ce contexte que l'ONUDI fournit une assistance technique liée au commerce et un renforcement des capacités commerciales d'importance vitale. D'après la base de données de l'OCDE et de l'OMC, l'ONUDI a, ces dernières années, mis en œuvre quelque 200 projets liés au développement du commerce et aux politiques et réglementations commerciales, pour un montant de 35 000 000 dollars des EU.

La vidéo présentée en arrière-plan montre, comme M. Loesener l'explique, les installations de métrologie et d'analyse alimentaire qui ont été mises en place et qui ont joué un rôle clé dans l'accès du poisson ougandais aux marchés étrangers. De même, en Afrique de l'Ouest, une modernisation du secteur de la pêche est en cours pour éviter une interdiction qui pourrait avoir de graves conséquences socioéconomiques pour ces pays.

Toujours dans le cadre de l'initiative de renforcement des capacités commerciales, l'ONUDI soutient le développement de la métrologie légale en Afghanistan, dans certains pays d'Amérique centrale, au Cambodge, au Laos, en Équateur, ainsi qu'aux Maldives et au Bhoutan.

En conclusion, il dit que, pour que ces progrès voient le jour, il faut que l'ONUDI travaille de concert avec les autres et que tous unissent leurs forces et participent à l'effort dans le domaine où ils possèdent les meilleures compétences. L'approche globale exige une coopération avec un groupe clé d'acteurs internationaux, représentés par les Organisations spécialisées qui œuvrent à l'échelle mondiale dans des secteurs directement liés à l'initiative de renforcement des capacités commerciales, comme l'OIML et le BIPM pour la métrologie, l'ILAC et l'IAF pour l'accréditation et l'ISO et la CEI pour les normes, sous la forme d'un ensemble de protocoles d'accord que l'ONUDI a signés récemment, comme l'a évoqué M. Pierre de l'ILAC, et des activités conjointes relatives au JCDCMAS, comme l'a indiqué M. Magaña au début de la Conférence. Compte tenu de ce qui précède, l'adoption du Document de l'OIML relatif à la Loi de métrologie, auquel l'ONUDI a également contribué, permettra d'apporter un appui plus efficace aux pays en développement dans leur tentative de participer au système commercial multilatéral. À cet égard, l'ONUDI remercie l'OIML pour le soutien qu'elle lui a apporté jusqu'à présent et se réjouit à la perspective d'un renforcement de la coopération entre les deux Organisations.

M. Röhling remercie M. Loesener et demande s'il y a des questions. Constatant qu'il n'y en a pas, il invite M. Castelazo, du BIPM, à prendre la parole.

BIPM

M. Castelazo transmet les regrets du Professeur Andrew Wallard, qui est dans l'incapacité d'être présent en raison d'un emploi du temps chargé.

M. Castelazo poursuit en expliquant que le BIPM est l'Organisation apparentée de l'OIML, que tous deux travaillent en étroite collaboration et ont des structures analogues, avec un Comité international chargé de gérer et superviser les tâches qui sont dévolues au Bureau principal, lequel, dans le cas du BIPM, est situé en banlieue parisienne, sur un territoire international offert par le

gouvernement français, qui est signataire de la Convention du Mètre, et qu'il compte environ 65 employés. Son objectif premier est de maintenir les deux principaux prototypes du kilogramme et du mètre qui existaient en 1875. Le kilogramme est aujourd'hui encore un étalon de travail, et sert d'étalon international ; le mètre est un objet historique qui n'est plus utilisé en métrologie. Le BIPM a évolué au fil des années et couvre aujourd'hui un champ beaucoup plus vaste. Dans les années 1920, il a commencé à couvrir l'électricité ; dans les décennies qui ont suivi, d'autres domaines s'y sont ajoutés ; l'un des développements les plus importants est intervenu dans les années 1990, avec l'introduction de la chimie dans ses Comités consultatifs. La mission du BIPM est essentiellement de promouvoir l'uniformité des mesures ; c'est là, les délégués en conviendront, un élément de base indispensable pour de nombreuses autres activités d'évaluation de la conformité. C'est l'élément indispensable pour sous-tendre les accords en matière d'accréditation, les réglementations techniques, offrir un fondement technique aux spécifications de produits et aux réglementations nationales et internationales, réduire les obstacles techniques au commerce et, naturellement, soutenir la recherche scientifique.

À la 22ème Conférence générale des poids et mesures, en 2003, le budget pour la période 2005-2008 a été approuvé ; il est de l'ordre de 10 000 000 euros par an et, pour la première fois depuis 40 ans, en forte augmentation, en l'occurrence d'environ 5 %. Cette augmentation permettra au BIPM de développer ses activités de coopération internationale, le BIPM faisant désormais davantage figure d'organisme de coordination que de dépositaire original de prototypes internationaux, ainsi que d'élargir ses activités dans le domaine de la chimie, reconnue comme l'un des domaines clés. Deux grands projets scientifiques ont été lancés : l'un concerne la balance du watt, qui offre une configuration optimale en remplacement du kilogramme ; l'autre est le condensateur calculable qui permet au BIPM de fournir un soutien aux Instituts nationaux de métrologie dans le domaine de l'électricité.

Le 1er janvier 2004, le Professeur Andrew Wallard a officiellement pris ses fonctions de Directeur du BIPM, succédant ainsi à Terry Quinn, qui en a été le Directeur pendant 15 ans. L'une des évolutions majeures de ces quelques dernières années est l'Accord de reconnaissance mutuelle. Il répond à une demande des organismes d'accréditation adressée à la Convention du Mètre portant sur le niveau de confiance que l'on pouvait accorder aux déclarations des Instituts nationaux de métrologie (NMI). En l'état actuel des choses, les déclarations émises par une première partie n'ont pas une cote élevée. C'est la raison pour laquelle on a mis au point l'Accord de reconnaissance mutuelle : les NMI qui ont signé le MRA obtiennent l'acceptation de leurs certificats d'étalonnage et de mesurage, une fois qu'ils ont fait l'objet d'un examen par leurs pairs tout d'abord au sein des Organisations Régionales de Métrologie, puis dans le cadre d'examens interrégionaux internationaux. Ils sont acceptés s'ils sont étayés par les résultats des comparaisons clés ; ils sont soutenus par l'existence de Systèmes de management de la qualité fondés sur la norme ISO 17025 ou le Guide ISO 34 pour les producteurs de matériaux de référence. D'autres éléments scientifiques et techniques, comme la connaissance des activités techniques, la participation à des projets de l'OMI et des visites mutuelles, soutiendront également les applications. À l'heure actuelle, le MRA a permis de dresser une liste de certificats d'étalonnage et de mesurage qui sont reconnus au niveau international. Elle est disponible sur le site Internet du BIPM et porte le nom de KCDB, acronyme de *Key Comparison Data Base* (Base de données sur les comparaisons clés). Elle n'est pas très descriptive, parce qu'elle est non seulement la seule base de données sur les comparaisons clés, mais aussi la base de données sur les CMC. Elle permet de connaître les capacités d'étalonnage que possèdent les NMI. Y sont enregistrées quelque 15 000 lignes ou CMC (*Calibration & Measurement Capabilities*, Aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages) de 53 pays, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Institut des matériaux et mesures de référence de l'Union européenne. Elle est la seule base de données des services d'étalonnage des NMI qui assurent la traçabilité au Système international d'unités (SI).

Comme on l'a mentionné précédemment, la collaboration avec d'autres Organisations est indispensable. Aucune Organisation ne peut y arriver seule. Le BIPM l'a bien compris ; il travaille en lien très étroit non seulement avec l'OIML et l'ILAC, mais aussi, et surtout, avec d'autres Organisations présentes dans des Comités communs, dont M. Castelazo reparlera dans quelques instants. Via les MRA, le CIPM garantit la confiance dans les Instituts nationaux de métrologie et dans les services qu'ils offrent et, via le MRA de l'ILAC, la communauté internationale peut avoir confiance dans les certificats délivrés par les laboratoires accrédités.

M. Castelazo poursuit en disant que le BIPM s'intéresse, toutefois, à de nouveaux domaines d'activité. La médecine, l'alimentation, la santé et l'environnement sont par exemple des domaines très importants qui n'ont pas été couverts par la métrologie traditionnelle, mais qui ont plutôt été liés à la physique et à l'ingénierie. Comme il ressort d'un exemple que M. Castelazo va présenter aux délégués, il est établi que ces domaines ont un énorme impact sur la société et le bien-être des individus. Cet exemple est le suivant : en 1986, la fiabilité des essais cliniques du cholestérol était de l'ordre de 6 % ; en l'an 2000, grâce aux matériaux de référence améliorés, la fiabilité a progressé d'environ 3 %. Autrement dit, avant l'amélioration, il y avait un biais de 3 %, ce qui signifie que 10 % des personnes contrôlées ont reçu un traitement inadapté. À l'impact social, qui est naturellement l'aspect le plus important, s'ajoute le coût des traitements inutilement administrés pendant ces 3 années qui est de l'ordre de 100 000 000 euros par an.

Un autre problème important à l'époque contemporaine est le contrôle antidopage dans le sport. Il n'existe pas d'accord international sur les procédures de traitement. Le CIO (Comité international olympique) ne fait pas toujours appel à des laboratoires pleinement accrédités et les concentrations de drogues, qui sont en général importantes pour les contrôles réalisés dans le milieu sportif, sont extrêmement faibles et peuvent être présentes dans le sang ou les urines ; et le pourcentage d'imprécision des mesures est très élevé dans un domaine qui exige des réponses par oui ou par non. Dans le milieu clinique, d'aucuns s'inquiètent que des décisions importantes et lourdes de conséquences pour la vie des sportifs reposent sur un système de contrôle dans lequel on n'a pas une confiance absolue.

Le domaine alimentaire est également très important. Les organismes génétiquement modifiés (OGM) constituent un enjeu commercial majeur ; l'Europe est l'une des régions du monde la plus concernée par cette question. Dans les pays de l'Union européenne, l'étiquetage d'aliment dérivé d'OGM pour tout produit contenant plus d'1 % de matière est obligatoire. En Australie, la limite est de 2 % et, au Japon, elle est de 5 % : il n'y a donc pas d'accord en la matière. Les matériaux de référence actuels et les matériels ne sont pas adaptés pour le moment. C'est là un autre secteur où il n'existe pas encore de consensus sur les procédés d'analyse des aliments, des fruits et des produits agricoles qui font l'objet d'échanges internationaux. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Dans tous ces domaines, le BIPM et les autres Organisations signataires de la Convention du Mètre étudient actuellement les possibilités de collaboration avec des partenariats internationaux, des Comités conjoints avec l'OIML, l'ILAC, l'ISO, la International Federation for Clinical Chemistry. Un comité commun très important est le Comité commun pour la traçabilité en médecine de laboratoire, qui a dressé une liste de matériaux de référence traçables au Système international d'unités (SI) pouvant être utilisée pour satisfaire à la Directive européenne relative aux dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*. Un travail considérable a été fourni aux côtés d'autres Comités pour y parvenir. Une étroite coopération a également été mise en place avec l'ILAC, avec l'OMS et avec l'Organisation météorologique mondiale pour couvrir des besoins spécifiques. Le BIPM souhaite, en outre, étendre le MRA du CIPM pour répondre aux besoins de réglementation du commerce dans ces domaines nouveaux. Les Comités Techniques et les Groupes de Travail auront une tâche gigantesque à mener pour établir des règles et déterminer la meilleure manière d'assurer la traçabilité dans ces secteurs nouveaux et difficiles de la médecine et de la santé.

De tout ce qui précède, il ressort qu'il faudra créer des dispositifs à l'échelon international pour que les NMI puissent se développer au niveau national. Le BIPM promeut la collaboration et, dans l'idéal, le fruit de cette collaboration devrait, au fil des années, se traduire par de meilleures structures nationales, capables d'atteindre l'objectif premier, à savoir le bien-être des individus et de la société.

M. Röhling remercie M. Castelazo pour son exposé au cours duquel il a abordé plusieurs questions actuellement en discussion, comme les drogues et la chimie. Il demande aux Membres présents s'ils ont des commentaires ou des questions.

M. Kildal évoque les discussions menées au BIPM en vue d'établir un Comité consultatif pour les matières. Il fait observer qu'il pourrait y avoir des liens avec l'OIML. Il demande où en est cette proposition.

M. Castelazo répond qu'une réunion a eu lieu dernièrement au NPL. Le sujet est intéressant parce que c'est un domaine qui n'est pas couvert de façon satisfaisante par les Comités consultatifs existants. Il s'agit du mesurage de matières, pas seulement des propriétés chimiques qui sont traitées normalement par le Comité consultatif pour la quantité de matière, mais aussi de toutes les autres propriétés : conductivité électrique, résistance mécanique, etc., et il pense que, pour le moment, un groupe de travail a été constitué. Il suggère que le Président du CIPM peut-être, qui était présent, donne des précisions à ce sujet.

M. Göbel, Président du CIPM, répond que le Groupe de travail n'existe pas encore ; on a proposé de demander aux parties prenantes favorables à ce CC (Comité consultatif) sur la métrologie de la matière d'identifier les besoins et les problèmes. L'étape suivante consistera à étudier si les CC déjà existants peuvent traiter ce problème ou s'il faut créer de nouveaux CC. Mais cette décision a été reportée à la prochaine réunion du CIPM.

M. Röhling remercie M. Göbel pour ses commentaires et M. Castelazo pour son intéressant exposé.

WELMEC

Parlant au nom de WELMEC, M. Freistetter (Président de WELMEC) se déclare très honoré de participer à la Conférence de l'OIML. La première Conférence à laquelle il a assisté s'est tenue à Helsinki il y a 20 ans, alors qu'il débutait sa carrière au ministère, et aujourd'hui c'est la quatrième Conférence à laquelle il est présent.

M. Freistetter commence par donner les toutes dernières informations au sujet de WELMEC et de la nouvelle Directive européenne sur les Instruments de Mesure. Tous ici le savent, la métrologie légale touche à des domaines aussi variés que le libre-échange, la protection des consommateurs, la sécurité, la santé, l'environnement et bien d'autres. La liste des Recommandations internationales de l'OIML concernant la métrologie légale est très longue. Sur la diapositive qu'il présente n'apparaissent que quelques-unes d'entre elles, mais, si l'on regarde les instruments de pesage, par exemple, on peut voir qu'il y a une multitude de réglementations internationales qui couvrent ce domaine, en particulier si l'on englobe les compteurs de gaz, les compteurs thermiques, et ainsi de suite. La nouvelle législation européenne couvre au moins 10 catégories différentes d'instruments de mesure soumis au contrôle légal dans le monde entier.

M. Freistetter montre une diapositive qui illustre la position de WELMEC en Europe avant mai 2004 ; depuis, 10 autres pays ont rejoint l'Europe et la situation a évolué ; actuellement, WELMEC compte 28 pays membres, au sein de la Zone économique européenne, et la Bulgarie et la Roumanie ont fait

acte de candidature et sont à la veille de rejoindre l'Union européenne. Il y aura alors 30 pays réunis en un seul et unique marché et partageant, sur de nombreux aspects, un cadre juridique commun. La reconnaissance mutuelle en est un élément important. Pour mener une approche commune de la métrologie légale, il est important d'avoir des directives identiques en matière de métrologie légale et une interprétation commune dans toute l'Europe.

Au sujet de l'Europe, la MID (Directive sur les Instruments de Mesure) est l'une des Directives de métrologie légale les plus importantes en Europe et, comme le verront les Membres, elle ne couvrira bientôt plus seulement l'Europe, mais s'étendra à au monde entier. Avant de parler de WELMEC, M. Freistetter dit qu'il aimerait donner quelques informations sur la MID, parce qu'elle est en rapport direct avec les efforts entrepris pour instaurer une coopération européenne en métrologie légale. La MID est désormais disponible sur Internet dans toutes les langues de l'Union européenne ; elle traite du commerce européen des instruments de mesure, des pièces d'instruments de mesure, des réparations, des services et du mesurage des résultats, et elle joue donc un rôle majeur dans la libre circulation des biens et des services grâce à l'utilisation d'instruments de mesure soumis aux exigences du contrôle de métrologie légale en Europe. Et, comme l'a souligné précédemment M. Freistetter, le mesurage des résultats d'essai à ces fins est également très important.

Mais que signifie, pour un instrument de mesure, l'obligation de conformité à cette Directive ? Cela a une incidence sur le commerce international puisque, lorsque l'on fabrique par exemple des compteurs d'eau destinés à être utilisés en Europe, il faut qu'ils respectent les exigences de la Directive. Cela a aussi une incidence sur la fabrication des instruments de mesure à l'échelon mondial. Dix catégories d'instruments de mesure sont mentionnées dans cette Directive, à commencer par les compteurs d'eau, les compteurs de gaz, les compteurs d'électricité, les compteurs thermiques et les systèmes de mesurage pour liquides autres que l'eau, puis les instruments de pesage à fonctionnement automatique, les taximètres, les mesures matérialisées, les instruments de mesure de la longueur et les analyseurs de gaz d'échappement. Les délégués se demandent peut-être pourquoi elle ne couvre que les instruments de pesage à fonctionnement automatique : la réponse est qu'il existe déjà une Directive européenne pour les instruments de pesage à fonctionnement non automatique, ce qui explique qu'ils ne soient pas couverts par cette MID.

La MID est un document très long, complexe et extrêmement détaillé. Elle a pour objectif de réglementer la première mise sur le marché et la première mise en œuvre des instruments relevant des 10 catégories couvertes ; vient ensuite l'application des lois nationales. Les exigences à respecter par les instruments de mesure sont de plusieurs types :

- les exigences essentielles globales,
- les exigences spécifiques à l'instrument et
- les procédures d'évaluation de conformité.

Un certificat de conformité est délivré aux instruments de mesure qui respectent la totalité de ces exigences. Les modules de l'approche globale sont utilisés ici, mais ils sont modifiés en fonction des besoins des instruments de mesure.

La Directive prévoit également la présomption de conformité ; les fabricants peuvent l'obtenir de deux manières :

- soit en suivant les normes harmonisées élaborées sur mandat par des organismes européens, soit (ce qui est important pour l'OIML)

- en suivant les Recommandations OIML.

Des mécanismes permettent d'identifier l'une ou l'autre de ces normes ; c'est pratiquement la seule Directive européenne qui mentionne d'autres sources potentielles de présomption de conformité.

Le CEN, le CENELEC et l'OIML ont engagé des discussions. Le CEN a été invité à proposer un Programme de travail relatif aux Normes concernant la MID ; ce Programme de travail tiendra compte d'une part des Normes européennes, soit déjà existantes, soit en projet, et d'autre part des Recommandations OIML.

M. Freistetter demande s'il sera facile d'introduire un marquage électronique des instruments de mesure dans les années à venir. En principe, oui, lui est-il répondu, mais cela représente en revanche un énorme travail pour les fabricants et pour les organismes notifiés. Le fabricant peut choisir le type de procédure d'évaluation de conformité qu'il souhaite appliquer à un instrument de mesure ; il doit ensuite s'adresser aux organismes notifiés, c'est-à-dire les organismes techniques en charge de la surveillance et des essais ; après cela, il peut obtenir le marquage électronique. La procédure semble relativement simple, mais, en général, cela demande beaucoup de travail aux fabricants et aux organismes notifiés pour que toutes les exigences de la Directive soient satisfaites.

Les délégués connaissent déjà le marquage électronique qui indique que le fabricant a le droit de faire une déclaration CE de conformité simple avec la Directive, mais, pour les instruments de mesure, un marquage métrologique supplémentaire est nécessaire et le numéro de l'organisme notifié doit figurer sur chaque instrument de mesure ; le marquage CE sera important dans les années à venir.

Les piliers de la MID, comme l'explique M. Freistetter, sont :

- le fabricant – important sur le plan de la qualité des instruments de mesure,
- la surveillance – un organisme notifié responsable des essais et de la surveillance des systèmes de management de la qualité ; et, enfin et surtout,
- les États Membres, responsables de la surveillance du marché.

En l'état actuel, la Directive a été adoptée en février 2004, et la date limite pour sa mise en œuvre au niveau national est le 30 avril 2006. C'est en octobre 2006 que débutera la mise en application commune de la MID en Europe.

Les Membres souhaitent savoir quel a été l'impact de la Directive pour WELMEC : un grand nombre d'entre eux présents à Kyoto ont vu l'organigramme actualisé ; il existe maintenant aussi un Groupe de travail pour l'échange d'informations qui joue un rôle très important et est chargé de réfléchir aux échanges d'informations concernant le type de certificats délivrés par des organismes notifiés dans l'ensemble de l'Europe, ainsi que le Groupe pour les compteurs domestiques et le Groupe pour les logiciels. M. Freistetter montre une diapo où sont indiqués les groupes concernés par la MID. Le signe MID apparaît dans tous les Groupes de travail, à l'exception du Groupe de travail pour les préemballages. Il est par conséquent important de comprendre l'impact de la MID sur l'activité de WELMEC.

L'année en cours a été importante pour WELMEC, en raison des liens de coopération étroits qui ont été noués avec la Commission ; WELMEC travaille de concert avec la Commission européenne sur différents sujets, comme la surveillance du marché, l'évaluation de conformité, le fonctionnement

des organismes notifiés, l'identification des Recommandations OIML pertinentes pour des applications en Europe, l'élaboration de Documents d'orientation ; par ailleurs, WELMEC établit une coopération administrative entre les principales autorités de métrologie en Europe.

Il est important de savoir que les Documents d'orientation de WELMEC ne contiennent pas d'exigences techniques supplémentaires. Le site Internet propose une vaste documentation à ce sujet et c'est pourquoi M. Freistetter n'a pas l'intention ici de passer en revue tous les documents.

L'Accord WELMEC d'approbation de type repose sur les Recommandations OIML, et il sera nécessaire de déterminer les conséquences des nouvelles exigences MAA pour cet Accord d'approbation de type. Il s'agira d'observer la phase initiale de mise en œuvre et le nombre de pays qui participeront.

M. Freistetter conclut en disant que l'avenir de WELMEC réside dans le soutien à la mise en application de la MID, l'identification des zones d'ombre, la coopération avec la Commission, l'application des exigences en matière de logiciels et l'organisation de séminaires et d'ateliers.

M. Röhling remercie M. Freistetter pour son exposé intéressant et d'actualité sur la MID et il demande si certains souhaitent réagir.

M. Magaña ajoute que le CEN travaille actuellement sur une proposition de programme de travail conjoint avec WELMEC et que, à ce titre, des Représentants du CEN ont visité l'OIML pour connaître ses activités de façon à pouvoir en tenir compte dans ce programme de travail.

Il n'y a pas d'autres commentaires ; M. Röhling invite ensuite M. Ooiwa, d'APLMF, à prendre la parole.

APLMF

M. Ooiwa (Président d'APLMF) exprime son plaisir d'être invité à parler de sujets concernant l'APLMF. Quelques Membres ont peut-être déjà entendu les propos qu'il a tenus précédemment, au Forum.

Il commence par présenter les activités de l'APLMF qui, explique-t-il, consistent pour l'essentiel à renforcer les capacités des pays en développement dans la région Asie-Pacifique et à tenter d'harmoniser les systèmes législatifs entre les pays.

L'APLMF œuvre, de concert avec le Sous-Comité sur les normes et la conformité, ainsi qu'avec l'OIML et d'autres Organisations régionales de Métrologie Légale, à l'élaboration d'une stratégie visant à harmoniser la métrologie légale à l'échelle mondiale. Les activités sont, pour la majorité d'entre elles, réalisées par des Groupes de travail.

L'APLMF compte 26 pays Membres et couvre une zone très étendue. Certains pays sont de très petite taille et plusieurs pays ne sont pas Membres de l'OIML. L'APLMF comprend 8 Groupes de travail. La formation est leur tâche principale ; s'y ajoutent d'autres domaines comme les emballages, le MAA, les compteurs domestiques, les mesurages dans le domaine médical et les mesurages dans le domaine agricole. Un Groupe de Travail de métrologie légale a été créé récemment, de même qu'un Groupe de Travail pour la conformité de modèle, que préside l'Australie.

Ces nouveaux Groupes de Travail ont été constitués suite à l'introduction du MAA. Les instruments de pesage et l'évaluation par les pairs ont été récemment introduits pour cette raison.

Le Groupe de Travail sur la traçabilité en métrologie légale a rencontré de sérieuses difficultés au niveau de la traçabilité. En métrologie légale, le terme *traçabilité* a acquis une signification symbolique dans les données de traçabilité pour la reconnaissance mutuelle au niveau mondial comme étant l'un des fondements importants de la confiance dans la métrologie. La métrologie légale est, à cet égard, un fournisseur de confiance dans les mesures pour le marché et, également, un consommateur de la traçabilité des mesures pour décider des étalons de mesure. Les métrologistes ont dû établir un lien entre la métrologie légale et les normes scientifiques de façon à s'acquitter de leur nouvelle tâche dans un marché mondial.

Établir la traçabilité : voilà qui est facile à dire, mais très difficile à faire dans la pratique. Le travail du Groupe de Travail sur la traçabilité en métrologie légale consiste donc à appliquer les exigences de la métrologie légale à la métrologie scientifique. M. Ooiwa s'interroge sur le type de traçabilité qui est recherché pour la métrologie légale ; l'APLMF ne sait pas vraiment. L'objectif est de résoudre les problèmes de métrologie dans chacun des pays et de diffuser l'information entre les pays Membres en utilisant les modèles actuels pour atteindre la traçabilité dans certains cas : le dernier point en est encore au stade de l'étude, car la réglementation du système est un sujet très délicat.

Un autre Groupe de Travail se consacre à la Conformité de modèle. Sont concernés en l'occurrence les instruments de mesure utilisés en métrologie légale. Chaque instrument soumis à vérification est censé être conforme à l'approbation de modèle, mais il n'y a pas véritablement de règle permettant de maintenir la conformité au modèle des instruments en usage. La tâche du Groupe de Travail est d'examiner les domaines prioritaires d'action pour réaliser une étude et envisager la mise en place de moyens de réception et de diffusion des informations. C'est une tâche intéressante, mais il est nécessaire de se poser la question du financement. La mission essentielle de l'APLMF est le renforcement de capacités, et sa principale activité est donc de chercher des financements auprès de l'APEC et d'autres organismes internationaux.

M. Ooiwa évoque le programme de formation de l'APLMF en 2005, en mentionnant les préemballages, les sphygmomanomètres, les instruments de pesage à fonctionnement non automatique, et le nouveau cours sur les compteurs d'électricité. Cette année, 6 cours de formation sont prévus. Dans les années à venir, la formation sera axée sur les difficultés de mise en œuvre.

M. Ooiwa donne des précisions sur le contenu et la participation aux cours qui ont eu lieu l'année dernière. Il termine en indiquant que la prochaine réunion de l'APLMF se tiendra en octobre 2005 à Kuala Lumpur, en Malaisie. M. Ooiwa remercie les délégués de leur attention.

Il n'y a pas de questions, et M. Röhling le remercie, avant d'inviter M. Lagauterie à présenter son exposé sur l'EMLMF.

EMLMF

M. Lagauterie (Président d'EMLMF) indique que la dernière réunion de l'EMLMF s'est déroulée à Malte, fin juin 2004, en marge d'un séminaire sur la MID, organisé conjointement par la MSA et le PTB. L'allocution d'ouverture a été prononcée par le Ministre maltais en charge de la métrologie ; ceci démontre l'intérêt que Malte porte à cet effort de coopération et à la métrologie elle-même. L'EMLMF compte actuellement 13 Membres actifs, dont 3 ont adhéré l'an dernier : la Turquie, la Syrie et le Maroc. L'Algérie devrait adhérer dans un avenir proche. Il y a également un Membre Correspondant.

Sur le plan technique, les travaux ont notamment consisté en des exposés sur les points essentiels de la reconnaissance des approbations de type et des vérifications initiales ; ils ont été suivis, ce qui est logique, d'un débat sur le MAA pour montrer en quoi le MAA apporte des réponses à la question de la reconnaissance des approbations de type.

Sur le plan administratif et stratégique, le Président a été réélu et Mme Annabi a été élue Vice-Président. Mais la principale activité du Forum a été de définir son propre avenir. La conclusion a été que le Forum doit être une source d'information sur l'application de la MID et sur l'activité de WELMEC, car c'est extrêmement important pour les pays non européens qui font partie du Forum.

En conclusion, il attire l'attention des délégués sur le fait que le Forum n'aurait pu avoir lieu sans l'hospitalité et les qualités d'organisation de la MSA et sans l'aide du PTB. Il remercie MM. Kochsiek et Magaña pour leur soutien et leurs encouragements, et les délégués pour leur attention.

M. Röhling remercie M. Lagauterie et, notant qu'il n'y a pas de questions, il demande à M. Carstens de présenter l'exposé suivant, concernant la SADCMEC.

SADCMEC

M. Carstens rend compte des activités de la SADCMEC au nom de son Président ; il en est lui-même Représentant régional. La SADCMEC a été créée dans le but d'harmoniser les réglementations dans le domaine de la métrologie légale d'ici à 2008. La SADCMEC compte actuellement 13 Membres : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Les Seychelles se sont retirées, mais Madagascar semble intéressé par une adhésion.

À Maurice, en avril 2004, a eu lieu une réunion du SQUAMEG (Groupe exécutif sur les normes, l'assurance qualité, l'accréditation et la métrologie) où M. Magaña a représenté l'OIML. Tous les groupes spécialisés de l'Association ont organisé des réunions durant cette rencontre. L'atelier de la SADCMEC a tenu un séminaire sur le projet de document relatif aux tolérances, un nouveau projet qui avait été lancé en avril 2003. Tous les documents qui ont été transmis à la SADCMEC pour être publiés comme Normes régionales en sont maintenant au stade final et ont été diffusés pour avis. Ils seront publiés prochainement en tant que Normes nationales et pourront être adoptés et promulgués par chaque État Membre.

Des progrès ont été accomplis concernant l'aide de l'Angola et du Mozambique, notamment la traduction en portugais des Règlements techniques et une aide a été fournie à ce titre, avec l'appui du PTB. Il est prévu une réunion en Namibie en novembre 2004, durant laquelle le document relatif aux tolérances sera finalisé et un Atelier sur le Document D 1 sera organisé. L'objectif recherché est la mise au point d'une Loi sur la métrologie légale « idéale » qui serait adoptée par tous les États Membres. M. Carstens remercie le PTB de son aide pour réunir tous les Membres en novembre.

Le comité Ressources pour la formation en métrologie de SADCMEC s'est lui aussi réuni cette année, au Lesotho ; tous les États Membres y ont envoyé des représentants ; il va maintenant travailler à la mise en place d'un centre de documentation pour la formation en métrologie pour la SADCMEC.

M. Röhling remercie M. Carstens. Il n'y a pas de questions. Il présente l'intervenant suivant, M. Anthony, du CECIP.

CECIP

M. Anthony dit qu'il est heureux de participer à cette rencontre et de pouvoir parler aux délégués du rôle et des projets futurs du CECIP. Le CECIP est le Comité européen des Constructeurs et représentent les fédérations de construction de 15 Pays Membres.

Durant les 4 années qui se sont écoulées depuis la dernière Conférence de l'OIML, le CECIP a eu le plaisir d'accueillir des Fédérations de la République tchèque, de la Pologne, de la Hongrie, de la Russie et de la Slovaquie.

Comme les délégués qui ont lu le Bulletin de l'OIML le savent déjà, le CECIP vient de tenir sa 54ème Assemblée Générale. Le CECIP est donc un peu plus ancien que l'OIML (mais M. Anthony assure aux délégués que lui-même n'était pas présent à l'époque !). Le CECIP soutient depuis longtemps l'OIML et continuera de le faire. Une bonne métrologie légale est bonne pour tout le monde et l'est assurément aussi pour le monde des entreprises. Le CECIP contribue activement au travail de l'OIML, notamment pour l'élaboration de nombreuses Recommandations OIML ; en fait, le CECIP s'intéresse à tout ce que fait l'OIML en relation avec les instruments de pesage. Il prend une part active à la révision de la R 76 qui est en cours et à celle de la R 61 qui sera sanctionnée prochainement. Il continuera de participer à ce type de projets. Il entretient également des contacts avec la Commission européenne et avec WELMEC, et, là encore, il s'en réjouit.

En tant que fabricants, les Membres du CECIP ont un objectif majeur, ou une vision à long terme pour l'avenir : ils veulent qu'il y ait une seule et unique approbation de type dans l'ensemble du monde. C'est une vision que partagent quelques-uns des délégués présents, d'après M. Anthony. Lui-même approche de l'âge de la retraite et ne croit pas que cette vision verra le jour d'ici la fin de sa vie professionnelle, mais il pense que c'est une vision d'avenir qui mérite d'être poursuivie. Il ignore si cet objectif sera atteint un jour, mais un pas dans cette direction a été fait avec le MAA.

Les fabricants pensent que l'OIML peut faire des choses. On en a parlé à Londres en 2000. M. Anthony rappelle qu'à cette occasion, M. Magaña avait fait une proposition au sujet de la modularité et de l'approbation de modules. Le CECIP a soutenu cette proposition ; il n'a pas l'impression que la question ait avancé. Le CECIP continue de penser que c'est une voie prometteuse. Avec la R 60, relative à l'approbation de Certificats pour les cellules de pesée, des progrès ont été accomplis ; mais il y a d'autres aspects des instruments de pesage et certains aspects d'autres instruments de mesure pour lesquels des processus similaires pourraient être profitables.

Sur la question du MAA, M. Anthony et le CECIP ont écouté avec grand intérêt les débats de ces derniers jours au sujet du MAA. Il peut d'emblée affirmer qu'il n'y a rien dans le Document MAA auquel le CECIP soit opposé. C'est un excellent document. Il est néanmoins contraint de dire que, quand les fabricants ont examiné le Système de Certificats OIML existant et les plans proposés pour la mise en œuvre du MAA, avec le surcoût que cela représentait pour eux, ils ont cherché où résidait la valeur ajoutée. Il n'y a dans le Document MAA rien qui encourage, pousse ou contraigne les États Membres n'ayant pas encore accepté de Certificats OIML à le faire à l'avenir. À moins d'une augmentation du nombre d'États Membres qui acceptent des Certificats OIML, en particulier ceux qui représentent les très gros marchés auxquels le CECIP souhaite avoir accès, ce dispositif n'apporte qu'une faible valeur ajoutée aux fabricants. Le CECIP est quelque peu déçu que le MAA autorise la reconnaissance d'exigences d'essai additionnelles ou supplémentaires indépendamment des Recommandations OIML. Il est à espérer que ce n'est qu'une phase transitoire vers l'adoption unique, uniforme et universelle de Recommandations OIML. Le CECIP pense que cela faciliterait les choses pour les États Membres qui souhaitent rester en dehors du Système de Certificats OIML ; il n'est pas certain qu'un MAA qui encourage et permet des exigences additionnelles est, à long terme, bon pour les fabricants.

Le CECIP est également déçu de la façon dont l'OIML prévoit de mettre en œuvre le MAA. Il dit aux États Membres de l'OIML qui ont décidé ne pas vouloir adhérer à une Déclaration de Confiance Mutuelle, qu'ils ne pourront plus délivrer de Certificat OIML. Bien souvent, les fabricants veulent un Certificat, non pas pour l'approbation de type, mais pour d'autres raisons ; de fait, le Système OIML existant a eu tant de succès que, dans bien des cas, les clients réclament ces Certificats, même s'ils n'envisagent pas de les utiliser sur d'autres marchés. Mais ce que dit aujourd'hui l'OIML aux fabricants, c'est que, s'ils veulent un Certificat de Conformité avec une Recommandation OIML pour une assistance clientèle ou du marketing, par exemple, il faut qu'ils s'adressent à une Organisation qui a adhéré à une Déclaration de Confiance Mutuelle. Pourquoi ? Pourquoi ne pas faire la distinction entre les deux Certificats ? Il y aura simplement un logo de plus sur les Certificats délivrés dans le cadre d'une Déclaration de Confiance Mutuelle. Pourquoi ne pas simplement laisser les États qui ne souhaitent pas utiliser le logo continuer de délivrer des Certificats de Conformité du même type que ceux qui existent déjà ?

M. Anthony assure à l'OIML qu'elle a eu une excellente vision de l'avenir et qu'elle a pris un très bon départ. Il la conjure de ne pas tout jeter au panier. Les fabricants sont les clients de l'OIML pour les Certificats relevant du MAA. Ils espèrent ; et ils veulent de la valeur ajoutée. Peut-être est-ce trop présomptueux pour le moment ; peut-être faut-il attendre de voir comment fonctionne le MAA. Il y a un Système de Certificats OIML qui, pour l'instant, fonctionne ; l'OIML envisage de le supprimer et d'introduire le MAA. À son avis, c'est trop rapide, et il vaudrait mieux aller plus lentement et laisser les deux systèmes fonctionner pendant quelque temps en parallèle. Il demande à l'OIML de se souvenir du proverbe anglais qui dit de ne pas « jeter le bébé avec l'eau du bain » : « l'eau du bain », c'est le Système de Certificats actuel et « le bébé », c'est l'acceptation élargie des Certificats, qu'il convient de protéger.

M. Anthony a une autre remarque à faire : plusieurs intervenants à la Conférence ont parlé de conformité au modèle. L'Organisation en parle depuis au moins 8 ans. Le CECIP et d'autres organisations de constructeurs l'ont pressée d'aller de l'avant et ils renouvellent, une fois encore, leur demande. Aucun fabricant digne de ce nom n'a d'objection à un programme d'approbation de la conformité. Aucun fabricant digne de ce nom n'est opposé à ce qu'une production soit conforme à une évaluation de type. Comment procéder ? C'est à l'OIML d'en décider ; mais M. Anthony la conjure de procéder correctement ; il ne faut pas jeter le discrédit. Il y a là une chance en or. C'est l'occasion ou jamais ; pour le moment, l'OIML s'intéresse aux instruments lorsqu'ils arrivent sur le marché. L'OIML en est maintenant au stade où elle observe la situation et déclare « oui, l'approbation de type est une bonne chose ; le type, la conception, tout fonctionne » ; puis elle s'en va et laisse les responsables de l'application, qui n'ont ni les ressources, ni l'expertise, ni les compétences, ni le temps, s'assurer que ce qu'ils vérifient est bien ce pour quoi l'OIML a délivré une approbation de type. M. Anthony estime qu'il est nécessaire que l'OIML tienne compte de ces remarques et il souhaite que les choses avancent au cours des 4 prochaines années. Le CECIP et bon nombre de ses Membres se réjouiront de jouer un rôle important dans le programme de la prochaine Conférence dans 4 ans.

M. Anthony assure au Président qu'il n'a nullement l'intention de critiquer. Il est très honoré du Prix qu'il a reçu au début de la semaine ; il pense que cela fait de lui un ami et, en tant qu'ami, il espère que l'OIML l'autorisera à contester et critiquer gentiment, en sachant qu'il agira avec les meilleures intentions et avec la meilleure volonté du monde en vue d'un succès durable de l'OIML. Il espère que les Membres profiteront agréablement de la suite de la Conférence et il félicite les organisateurs et tout le personnel.

M. Röhling remercie M. Anthony pour son intéressant exposé, faisant remarquer qu'il a abordé plusieurs questions qui sont d'un intérêt capital pour l'OIML et dont certaines donneront lieu à de nouvelles discussions lors de la Conférence.

M. Röhling invite les délégués à faire des commentaires ou à poser des questions.

M. Kildal demande si M. Anthony pense que la MID traitera de l'approbation de conformité ou si ce point n'est toujours pas d'actualité.

M. Anthony répond que l'actuelle Directive relative aux Instruments de pesage à fonctionnement non automatique, comme on l'appelle en Europe, définit des exigences relatives à la surveillance du marché et, du reste, WELMEC a fait de timides tentatives en faveur de la surveillance du marché. Cela n'a pas vraiment eu d'impact retentissant sur le marché. La MID a probablement donné à WELMEC l'occasion d'avancer et de développer des programmes. M. Anthony souhaiterait bien sûr que WELMEC agisse à l'échelle européenne. Le CECIP le soutiendra et l'encouragera en ce sens. Mais il ne faut pas se contenter d'agir à l'échelle européenne ; il faut étendre l'action au monde entier. Peut-être l'OIML peut-elle tirer les leçons de l'expérience de WELMEC. Il y a toujours des possibilités d'enrichissement mutuel et d'échange d'idées et d'informations. Il espère que les choses vont progresser.

M. Lagauterie dit avoir compris que M. Anthony disait que les anciens Certificats continueront de présenter des avantages par rapport au MAA, et il souhaite savoir pour quelles applications, d'après M. Anthony, les anciens Certificats continueront d'être importants.

M. Anthony répond que, pour le moment, le Système de Certificats OIML actuel offre des avantages aux fabricants ; il est intégré dans un processus d'approbation de type, et il peut être soumis en même temps que pour une approbation de type et pour un surcoût réduit. Pour le moment, les fabricants peuvent s'adresser à de nombreux organismes d'approbation de type pour obtenir cette information. Dans le cadre du MAA, il leur faudra s'adresser à des organismes qui ont accepté d'adhérer à la Déclaration de Confiance Mutuelle. M. Anthony n'est, pour l'instant, pas certain que beaucoup d'Organisations seront disposées à le faire. Le MAA comporte une série de formalités bureaucratiques ; elles sont sans doute nécessaires ; toujours est-il qu'elles risquent de dissuader beaucoup de gens d'aller jusqu'au bout. Cela a aussi un coût, pour les organisations qui veulent le faire, non seulement un coût financier, mais aussi un coût en termes de temps et d'efforts à investir, et d'experts pour rechercher d'autres Organisations. M. Anthony n'est donc pas sûr que le nombre de personnes souhaitant adhérer à la Déclaration de Confiance Mutuelle sera aussi élevé que le nombre de personnes qui, aujourd'hui, sont prêtes à délivrer des Certificats de Conformité OIML. En outre, comme il l'a déjà dit, bien souvent, les fabricants ne veulent pas ces Certificats simplement pour obtenir une approbation de type ailleurs ; le système OIML a eu du succès. Les fabricants ont de gros clients qui leur disent : « Oui, vous avez une approbation de type ; tout le monde a une approbation de type ; est-ce que vous avez un Certificat de Conformité OIML ? » Les clients ne savent pas qu'ils reposent tous les deux sur la même chose, mais ils le réclament. Et, face à un gros client qui veut acheter un, deux ou trois mille instruments de pesage, un fabricant va décider de lui obtenir un Certificat de Conformité OIML, qu'il y ait ou non valeur ajoutée pour le produit. Les fabricants ont la possibilité d'utiliser les Certificats pas seulement pour l'approbation de type, et M. Anthony est quelque peu inquiet à l'idée que l'on prive les fabricants de cette possibilité, que la valeur ajoutée soit nulle et que l'on introduise dans le système des formalités bureaucratiques et des délais qu'il n'y avait pas dans le dispositif actuel. M. Anthony suggère de maintenir les deux dispositifs en parallèle pendant 1 ou 2 ans, de manière à ce que l'on puisse tirer les enseignements de l'expérience et voir les problèmes que pose le MAA. Il y aura forcément des problèmes, des difficultés et des enseignements à tirer. Rien ne réussit jamais parfaitement du premier coup. L'OIML doit prendre le temps de voir si les fabricants vont soutenir ce nouveau dispositif et en quoi il pourrait apporter une

valeur ajoutée. Après quoi, on pourra supprimer progressivement l'ancien dispositif ou l'intégrer dans le nouveau.

M. Röhling remercie M. Anthony.

Commission européenne

Mme Höke, de la Commission européenne, exprime sa satisfaction que M. Freistetter ait déjà parlé de la MID ; cela montre combien la coopération entre WELMEC et la Commission est fructueuse.

Les deux activités de la Commission qui, selon Mme Höke, sont les plus intéressantes pour l'OIML sont la MID et le rôle qu'y jouent les Recommandations OIML, ainsi que le domaine des préemballages. Les informations concernant les préemballages sont très rapides : lundi, la Commission a adopté une proposition sur les quantités nominales et les formats d'emballage des produits préemballés. Concrètement, cela consiste à déréglementer les exigences relatives à ces formats, à l'exception d'un très petit nombre de secteurs comme le vin, les spiritueux, le café soluble et le sucre. L'idée générale est donc de déréglementer les formats d'emballage pour l'Union européenne, et les exceptions seront maintenues pendant 20 ans.

L'autre domaine qui présente probablement davantage d'intérêt pour l'OIML est l'examen des exigences métrologiques pour les produits préemballés. Il y a des réglementations qui ne sont pas en place mais que l'on s'apprête à étudier. Ses collègues ont rédigé un Document de travail destiné à aligner aussi les exigences actuelles avec la Recommandation OIML R 87 sous sa forme révisée. Ce Document de travail sera disponible sur le site Internet de la Commission, probablement en décembre ; il sera alors possible de le consulter pendant une période de 3 mois durant laquelle les commentaires de toutes les parties intéressées seront les bienvenus ; cette consultation n'est pas limitée à l'Union européenne ; l'avis de tous est sollicité.

M. Röhling remercie Mme Höke et demande s'il y a des questions.

M. Apel du PTB dit qu'en 2002, s'est tenue à Berlin une Conférence européenne organisée par la Commission européenne, avec la participation des États Membres et, en particulier, des industriels. Lors de cette Conférence, des inquiétudes ont été exprimées concernant le fonctionnement et l'efficacité de la Nouvelle approche, en particulier dans le domaine de la surveillance du marché. Les participants ont vivement insisté auprès de la Commission européenne pour que des mesures soient prises au niveau européen en faveur d'un renforcement des activités de surveillance du marché. Il demande à Mme Höke de préciser où en sont les choses à ce sujet.

Mme Höke confirme que la surveillance du marché est extrêmement importante dans toutes les Directives liées à la Nouvelle approche. Ce que l'on fait dans tous les domaines, c'est de tenter de développer la coopération dans le domaine concerné. Dans le même temps, on procède à un examen d'ensemble de la décision de base qui est énoncée dans les critères fondamentaux de la Nouvelle approche ; la Commission passe en revue un certain nombre de concepts généraux de la Nouvelle approche et, dans le courant de l'année prochaine, une nouvelle décision de base affinant les critères de la Nouvelle approche sera présentée. La surveillance du marché est reconnue comme l'un des points essentiels à clarifier. Dans le cadre de la MID, la Commission incitera également à un maximum de coopération entre les États Membres afin de faciliter les échanges sur la surveillance du marché.

M. Röhling fait observer que ce sera aussi un point important pour les nouveaux Pays Membres de l'Union européenne.

M. Röhling demande à Mme Höke d'envoyer des informations détaillées au BIML, qui les diffusera aux Membres de l'OIML. Il remercie Mme Höke et lui souhaite bonne chance dans son travail, et il indique que la phase actuelle de préparation de la Nouvelle approche est particulièrement intéressante.

M. Röhling demande si d'autres délégués souhaitent rendre compte d'activités régionales. Personne ne se manifeste. M. Röhling cède ensuite la parole à M. Magaña pour qu'il fasse la synthèse des discussions.

4.3 Discussions et conclusions (Liaisons)

Concernant les Institutions Régionales, M. Antúñez demande à la Conférence de prendre note de la position de Cuba en rapport avec la situation géographique et naturelle de Cuba. Depuis 1998, Cuba est exclu du Système interaméricain de métrologie. Cette situation limite toute participation de Cuba à cette Organisation Régionale alors que ce pays s'efforce de renégocier sa réadmission par les voies diplomatiques. Le développement de la métrologie à Cuba a été très important. Il demande l'appui de l'OIML et des autres Organisations internationales. La situation de Cuba est en effet un obstacle technique au développement de la métrologie.

M. Röhling propose que la Conférence prenne note de la situation de Cuba, qui a déjà été expliquée en détail à MM. Kochsiek et Magaña.

M. Magaña dit que cette situation se situe en dehors des compétences de l'OIML et du Bureau ; ils ne peuvent pas s'immiscer dans les affaires des Organisations Régionales. Il peut néanmoins affirmer que, en tant qu'État Membre de l'OIML, Cuba peut participer à toutes les activités de l'OIML si tel est son souhait.

M. Antúñez redit qu'il le comprend bien, mais il souhaite que la Conférence prenne note de la situation de Cuba, car c'est un cas qui exige une coopération internationale.

En conclusion des discussions, M. Magaña dit que des exposés ont été présentés par des contacts internationaux de l'OIML au cours de la session de la Conférence précédente et, au cours de la session actuelle, par des Organisations Régionales de Métrologie Légale, par la Commission européenne et par des industriels. Tous sont des organismes très actifs, et le Bureau suit de très près leurs travaux. Des représentants assistent aux réunions de toutes les Organisations Internationales avec lesquels des contacts sont établis et, selon le cas, un représentant du Bureau ou du Conseil de la Présidence participe à toutes les réunions des RLMO. C'est important, car cela permet de transmettre aux Régions des informations plus spécifiques, mais aussi de rendre compte de leurs activités au Bureau.

5 – TRAVAUX DES COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS DE L'OIML

5.1 Travaux entrepris – État d'avancement

M. Szilvássy rappelle aux Membres que les activités techniques sont le cœur de métier de l'OIML. Plusieurs actions ont été menées après la 11ème Conférence pour les améliorer. Le rapport technique figure dans le dossier qui a été remis aux Membres, et plusieurs points ont déjà été traités dans d'autres chapitres. C'est pourquoi M. Szilvássy souhaite concentrer son attention sur les principales réalisations et les travaux en cours concernant les activités techniques :

- en 2001, le CIML a adopté une liste de 39 projets prioritaires ; 21 d'entre eux ont déjà été menés à terme et sont déjà publiés ou en passent de l'être. Plusieurs autres projets sont en très bonne voie. Le Plan d'Action prévoit différents projets à réaliser par le BIML et par plusieurs TC et SC et, naturellement, par la Présidence et les Membres du Conseil de la Présidence ;
- il y a 2 ans, le Conseil de la Présidence a pris une initiative visant à accélérer les travaux techniques par divers moyens, initiative qui a déjà porté ses fruits ;
- s'agissant des travaux réalisés ces 4 dernières années, M. Szilvássy ne parlera pas des Recommandations, car les Membres pourront en consulter la ligne définitive qui sera publiée ; toutefois, 8 Documents nouveaux ou révisés ont été approuvés et publiés, de même que 3 Publications de Base, concernant principalement le MAA et les Listes de contrôle des laboratoires et, évidemment surtout, le Système de Certificats de l'OIML ;
- plusieurs Organes techniques de l'OIML ont accru la fréquence de leurs réunions, ce qui est un autre signe de développement de l'activité. Des informations complètes sur les projets en cours et la répartition des Comités Techniques entre les pays figurent dans le document qui a été distribué ; on constate une entraide dans cette situation ; l'Afrique du Sud, par exemple, a pris la responsabilité du Secrétariat du TC 6, et d'autres pays ont annoncé leur intention de prendre en charge des Secrétariats ;
- certains pays, comme le Japon et le Canada, ont offert leur aide en proposant de prendre la responsabilité de Secrétariats si d'autres pays n'étaient pas en mesure de tenir leurs engagements ;
- le Bureau et le Conseil de la Présidence assurent un suivi constant des travaux des organes techniques. La révision des Directives techniques est aussi un projet en cours important, destiné à rationaliser et simplifier leur travail. Comme on l'a déjà mentionné, les Directives correspondent aux exigences du Code des bonnes pratiques de normalisation édicté par le Comité OTC ;
- un grand pas a été fait, comme on l'a dit précédemment, avec l'actualisation de la base de données de l'OIML qui contient désormais des informations complètes sur les Comités Techniques et les Sous-Comités, ainsi que sur le Système de Certificats OIML, et dont le développement se poursuit ; prochainement, un forum permettra à plusieurs Comités Techniques d'échanger des projets et des commentaires ;
- la coordination avec d'autres Organisations en liaison est très importante, particulièrement avec des Organisations Internationales, comme l'ISO et la CEI, l'ILAC pour le MAA et le Système de Certificats, et d'autres.

M. Szilvássy conclut cette section de son rapport en soulignant les tendances très prometteuses de l'activité technique qui en ressortent : de nombreux projets se déroulent de manière satisfaisante et

l'année prochaine (et au cours des 2 années qui suivront), d'importantes Recommandations nouvelles et révisées seront soumises à approbation.

5.2 Mise en application des Recommandations par les Membres de l'OIML

M. Szilvássy poursuit en disant que, selon les termes de la Convention, les États Membres ont l'obligation morale de mettre en application les Recommandations. La 10^{ème} Conférence a invité les Membres à mettre en œuvre les Recommandations dans les réglementations nationales ou les normes d'application volontaire, dans toute la mesure du possible. À la suite d'une enquête réalisée en 2000, une liste indiquant le degré de mise en application des Recommandations OIML par 39 États Membres a été publiée. Cette liste a reçu un accueil très favorable du Comité OTC de l'OMC et du Groupe de travail des Politiques d'harmonisation technique et de normalisation de la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU). Le questionnaire a de nouveau été envoyé cette année, enrichi d'un point additionnel relatif à la traduction des Recommandations et des Documents OIML. Malheureusement, sur les 59 États Membres, seuls 28 ont répondu à ce jour, soit moins de la moitié ; en outre, certains questionnaires n'ont pas été remplis correctement. Le Bureau a décidé que, en raison du faible taux de réponses, il n'y avait pas matière à présenter un rapport préliminaire, parce que chaque État Membre avait sa propre histoire et qu'il était impossible d'en tirer des conclusions statistiques.

À compter de cette année, le Bureau indiquera le résultat des votes et des réponses aux questionnaires, de telle sorte que chaque Membre du CIML puisse vérifier sur le site Internet que sa réponse a été dûment reçue et enregistrée ; pour ceux qui n'auront pas transmis leur réponse, le site Internet indiquera qu'il s'agit d'une obligation et qu'ils doivent s'en acquitter. C'est par cet avertissement que M. Szilvássy conclut son rapport.

M. Röhling remercie M. Szilvássy et invite M. Kochsiek à ajouter quelques mots.

M. Kochsiek recherche des solutions pour deux Secrétariats de Sous-Comités Techniques qui restent sans responsable. En tant que Membre allemand, il indique que l'Allemagne souhaite se décharger de la responsabilité du TC 12, mais qu'elle est prête à prendre celle du TC 9/SC 3 actuellement assumée par les États-Unis. Les experts des deux pays en ont déjà discuté.

M. Magaña dit qu'il est agréable d'entendre que des pays sont disposés à prendre la responsabilité d'un Secrétariat ; il pense que la question est inscrite à l'ordre du jour du Comité, lequel statuera. Si d'autres pays ont l'intention de proposer leurs services, il les invite volontiers à l'en informer d'ici la réunion du CIML qui se tiendra le lendemain après-midi.

M. Röhling insiste également sur l'importance de trouver des volontaires pour combler les Secrétariats vacants.

M. Vaucher dit qu'il a parlé précédemment du Rapport Birkeland ; celui-ci propose une bonne analyse de la situation actuelle et des visions concernant les activités futures. L'une des conclusions du Rapport est que les exigences de la métrologie sont principalement axées sur les instruments de mesure dans le cadre de l'activité de normalisation et que les méthodes de mesure sont souvent négligées. L'utilisation des instruments est d'une importance cruciale dans de nouveaux domaines, comme les applications métrologiques dans le domaine médical et la sécurité publique. Il illustre son propos en indiquant qu'il y a 6 Recommandations relatives aux instruments de pesage contre une seule concernant le pesage. Lors de la mise en œuvre du MAA, ce sera devenu très problématique puisqu'il faudra une Déclaration de Confiance Mutuelle pour chacune. Il propose de se pencher

attentivement sur cette question dans les années à venir et, dans la mesure du possible, de commencer par combiner des Recommandations lors de leur révision.

M. Magaña remercie M. Vaucher et partage son point de vue. L'OIML doit en effet s'intéresser aux instruments eux-mêmes, mais aussi aux mesurages et aux moyens de les réaliser. Dans le Plan d'Action pour la politique à long terme, il y a un point qui traite de la reconnaissance internationale des mesurages et des résultats fournis. Il n'a mentionné dans son exposé que les aspects du Plan d'Action qui sont achevés ou en voie de l'être, comme les préemballages par exemple. Mais il y a d'autres sujets importants, comme le mesurage des quantités non emballées pour l'exportation, qui font l'objet de nombreuses transactions internationales et méritent toute l'attention de l'OIML et où, dans certains cas, l'OIML devrait s'intéresser aux méthodes de mesure effectuées non seulement à l'aide d'instruments, mais aussi selon des procédés de laboratoire. À titre d'exemple, la qualité des mesurages pour les produits agricoles est un sujet important. Il est essentiel en l'occurrence que l'OIML discute et évite d'être en conflit avec d'autres organismes compétents, comme la FAO.

Si les délégués présents à la Conférence y consentent, M. Magaña recommande aux Membres de la Présidence, du Comité et du Bureau de mener des études sur différentes applications de mesures, résultats de mesure et méthodes de mesure.

Notant qu'il n'y a pas d'autres commentaires, M. Röhling remercie M. Szilvássy et invite les Membres à réfléchir à des projets à long terme dont on pourrait discuter, tout en les assurant que le Bureau étudiera en détails ce qu'il est possible de faire concernant les aspects des mesurages qui ont été mentionnés. Il annonce que le débat sur ce point de l'ordre du jour est terminé, et il demande au Président de la Commission pour les travaux techniques, M. Tanaka, de présenter les deux points suivants.

5.3 Sanction officielle des Recommandations déjà approuvées par le Comité en 2001, 2002 et 2003

5.4 Projets de Recommandations présentés directement pour sanction par la Conférence

M. Magaña explique que les votes formels en vue de la sanction des Recommandations auront lieu le lendemain, lors de la session finale de la Conférence, et que celles-ci ne seront donc pas distribuées maintenant. M. Tanaka va présenter les résultats de la réunion de la Commission pour les Travaux Techniques qui s'est déroulée la veille.

M. Tanaka dit que quatre sujets différents ont été abordés :

- l'état d'avancement des travaux entrepris. La plupart des Membres doivent être au courant de ce sujet qui a été approuvé par le CIML. Des propositions ont notamment été faites pour améliorer les activités techniques, ainsi que l'a expliqué M. Kochsiek. La proposition concernant la priorité de ce Document n'a pas obtenu suffisamment de soutien pour être soumise à la Conférence ;
- la mise en application des Recommandations par les Membres de l'OIML : malheureusement, il y a eu du retard dans la collecte des réponses des Membres au questionnaire, et le BIML demande maintenant aux États Membres de répondre dès que possible et, en tout état de cause, avant le 15 décembre ;

- la sanction des Recommandations : il est inutile d'en donner la liste détaillée, mais toutes ont été approuvées par la Commission pour les Travaux Techniques en vue d'être sanctionnées par la Conférence. La question du traitement des Formats de Rapport d'Essai en particulier a été débattue ; il en ressort qu'il est nécessaire de faire sanctionner les Formats de Rapport d'Essai par la Conférence ;
- enfin, la discussion sur la DR1, *Instruments pour la mesure de la surface des cuirs*, qui a été approuvée par le CIML dans le cadre d'un vote par correspondance, a abouti à sa présentation directe pour sanction par la Conférence.

Il a été proposé de retirer la Recommandation R 33, *Valeur conventionnelle du résultat de la pesée dans l'air*, qui a été convertie en un nouveau Document International portant le même nom et approuvée pour publication par le CIML, de même que la Recommandation R 62, *Caractéristiques de performance des extensomètres métalliques à résistance*, qui n'a pas recueilli un nombre suffisant de suffrages favorables lors du vote par correspondance.

M. Röhling remercie M. Tanaka et demande à M. Magaña de faire des commentaires.

M. Magaña souhaite mentionner un autre point dont on a discuté, mais qui ne figure pas à l'ordre du jour : il s'agit de la manière d'interpréter les Recommandations. Dans le cas d'un Arrangement de Reconnaissance Mutuelle, par exemple, il faut interpréter les Recommandations OIML. Pour que ces interprétations soient suffisamment substantielles, il faut qu'elles relèvent de l'activité du Comité Technique responsable. Des points mineurs peuvent être discutés entre les organes participants, mais tous les aspects de l'interprétation, même mineurs, doivent être soumis à l'examen du Comité Technique responsable. Il convient de le rappeler aux différents Groupes de Travail.

M. Lagauterie remercie M. Magaña d'avoir soulevé ce point. Il estime que l'Organisation devrait peut-être formaliser ce processus, de manière à ce que les Comités Techniques et les Sous-Comités sachent exactement comment procéder pour recueillir ces interprétations afin de constituer un Guide.

M. Magaña est d'accord avec le fait qu'il faudra se souvenir de la question concernant les groupes qui peuvent faire des interprétations, où et dans quelles conditions, au moment de la révision des Directives pour les Travaux Techniques, et dans tous les Documents généraux décrivant les activités de l'OIML, ainsi que dans le Document relatif au MAA. Il faudrait éventuellement ajouter ceci dans les résolutions de la Conférence.

6 –CERTIFICATION OIML, ACCEPTATION ET/OU RECONNAISSANCE MUTUELLE

6.1 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure

M. Szilvássy attire l'attention des Membres et Membres Correspondants qui assistent éventuellement pour la première fois à la Conférence sur un bref rappel historique qui en est donné dans le rapport écrit du BIML. Le Système a été instauré en 1991 ; les premiers Certificats ont été délivrés en 1992 ; une Équipe spéciale (*Task Group*) a été constituée en vue de poursuivre le développement du Système ; enfin, la 10ème Conférence, qui s'est tenue à Vancouver, a fixé les lignes directrices applicables pour la poursuite de ce développement, et ces lignes directrices sont en vigueur actuellement.

À l'issue de la 10ème Conférence, un nouvel Organe technique de l'OIML, TC 3/SC 5, a été mis sur pied et mène ses activités conformément aux lignes directrices indiquées. La 11ème Conférence a confirmé la nécessité de mettre en place le système de reconnaissance MAA ; le MAA et son application seront le prochain point à l'ordre du jour.

Depuis la 11ème Conférence, des efforts constants sont déployés pour diffuser des informations sur le Système et le promouvoir. Pour l'heure, les actions se développent dans deux directions : les Certificats eux-mêmes et le MAA. L'utilisation des Recommandations dans le cadre du Système a progressé de façon significative depuis la 11ème Conférence, et 45 Recommandations sont désormais applicables dans le Système. Il y a un léger écart entre les catégories et le nombre de Recommandations. Par exemple, R 117 et R 118 forment pour le moment une seule et même catégorie. La Publication de Base relative au Système de Certificats a été révisée, la nouvelle version a été publiée et la tâche principale qui reste maintenant à accomplir par les Comités Techniques et les Sous-Comités est d'incorporer dans les Recommandations révisées les dispositions concernant les modules et les familles de modules, comme l'a expliqué précédemment M. Anthony.

Sur la question de la mise en place du MAA, M. Szilvássy souhaite simplement mentionner que le Document a été approuvé par le CIML à sa 38ème réunion. Les préliminaires ont été préparés tout au long de l'année, comme on l'a déjà dit pendant la Table Ronde, et d'autres suivront prochainement. Depuis la mise sur pied du TC 3/SC 5, l'intention et l'obligation ont été de poursuivre la coopération et de maintenir les contacts avec plusieurs Organisations Internationales œuvrant dans le domaine de l'évaluation de la conformité, de la certification et de l'accréditation, comme l'ILAC, l'ISO/CASCO, le Comité OTC de l'OMC, le Groupe de travail 6 de la CEE-ONU et d'autres.

Des enquêtes ont été faites sur le Système de Certificats et, cette année en particulier, sur la mise en application prochaine du MAA : les résultats de ces deux enquêtes sont présentés dans l'annexe du rapport écrit. M. Szilvássy reviendra par la suite sur ces conclusions.

Les caractéristiques du système actuel ayant déjà été évoquées par M. Kochsiek, M. Szilvássy ne va pas en parler maintenant. Ce qui est important, c'est que les révisions en cours concernant les compteurs domestiques ont bien progressé. La R 49 a été révisée pour inclure les compteurs d'eau chaude et le Format de Rapport d'Essai a été défini pour les compteurs d'eau chaude, puis, immédiatement après, pour les compteurs de gaz. En 2005, le projet suivant du Comité sera prêt et, bien entendu, le long travail mené sur les compteurs d'électricité et d'eau avance à grand pas.

Entre les deux Conférences, le nombre de Certificats et de Rapports d'Essai utilisés par des organismes nationaux pour des approbations nationales de type a régulièrement augmenté ; les Membres peuvent voir à l'Annexe 2, dans les réponses des États Membres, que 40 Membres ont indiqué une augmentation du nombre de Certificats pour la totalité des 11 catégories. Plus de 800 approbations nationales de type ont été délivrées, soit directement sur la base des Certificats OIML, soit en les prenant en considération.

Les réponses fournies par 60 fabricants font, au total, état de 100 cas où des Certificats OIML ont été acceptés pour remplacer une évaluation nationale de type. Huit autres fabricants ont indiqué que des Certificats et des Rapports d'essai ont été pris en considération dans environ 100 cas.

Comme on l'a déjà mentionné, une nouvelle base de données a été actualisée sur le site Internet et des fonctions de recherche sont proposées. Cette base de données sera étendue par la suite aux fichiers de Certificats enregistrés.

M. Szilvássy souhaite insister sur le fait que les fichiers de Certificats enregistrés déjà évoqués désignent uniquement les fichiers PDF des Certificats et non les Rapports d'Essai. Les Rapports d'Essai appartiennent aux fabricants ou aux demandeurs.

En conclusion, M. Szilvássy dit aux Membres que 48 fabricants sur 328 ont répondu à l'enquête ; cela représente un pourcentage d'environ 15 %, ce qui est par conséquent statistiquement utilisable. Les chiffres montrent un bon niveau de satisfaction de la part des fabricants et une progression de l'acceptation des Rapports d'Essai et des Certificats. Pour toute information complémentaire, il est possible de se reporter à l'Annexe 3.

Concernant les intentions de participer au MAA, 14 États Membres ont indiqué dans leur réponse à l'enquête leur intention de le faire. Il y a eu, en particulier, 13 réponses favorables pour la R 76, ce qui est un très bon score, et environ 6 pour la R 60. Différents niveaux de participation sont possibles et c'est une première indication que les deux catégories doivent être lancées séparément, comme cela a été décidé précédemment. Pour la troisième étape, les Recommandations R 117 et R 118, relatives aux distributeurs de carburant, 7 États Membres ont indiqué leur intention de participer dès que le système sera en place.

Il reste un problème à résoudre : plus de 40 Recommandations sont applicables dans le Système, mais il n'y a que 11 catégories. Il faudrait délivrer au moins 8 Certificats dans le Système. Il y a évidemment des Recommandations nouvelles ou révisées pour les compteurs domestiques, comme on l'a déjà dit, qui amélioreront cette situation, et les réponses des fabricants et des États Membres figurant en annexe montrent que ces 11 catégories sont les plus importantes en termes d'application à l'échelle mondiale. Voici la situation telle qu'elle se présente actuellement, mais on peut s'attendre à ce qu'elle évolue dans le bon sens.

M. Szilvássy conclut en disant que l'extension du Système à la certification individuelle des instruments de mesure sera lancée dès que l'on aura acquis un peu d'expérience avec le MAA, de façon à éviter des problèmes au début de la mise en œuvre.

M. Röhling remercie M. Szilvássy et demande à M. Ehrlich de présenter les deux points suivants de l'ordre du jour. Toutefois, M. Ehrlich dit que M. Magaña dispose de diapositives intéressantes et qu'il prendra la parole en premier.

6.2 Arrangement d'Acceptation Mutuelle (MAA)

6.3 Certification OIML – autres arrangements

M. Magaña commence par parler de l'Atelier consacré au MAA, qui s'est déroulé le dimanche précédent et qui a été l'occasion d'examiner, en plus petit groupe, les questions que pose sa mise en application. Un certain nombre d'exposés généraux et de débats ont eu lieu, d'où sont ressorties deux grandes questions :

- la première est la relation entre le MAA et le Système de Certificats existant. M. Anthony a déjà évoqué cette question. L'intention générale est d'éviter qu'il y ait, à long terme, une confusion entre les Déclarations de Confiance Mutuelle et l'ancien Système de Certificats puisque l'on espère qu'à long terme, tous les Certificats seront délivrés en vertu d'accords de Confiance mutuelle du système MAA. Dès la signature de Déclarations de Confiance Mutuelle, leurs signataires délivreront tous leurs Certificats dans les conditions du MAA. De cette façon, aucun organisme ne pourra délivrer deux types différents de Certificat, ce qui risquerait d'être source de confusion ;
- le deuxième sujet qui a été discuté est le fait que, une fois qu'une Déclaration de Confiance Mutuelle a été signée, au bout d'un certain temps dont la durée reste à déterminer, et une fois qu'il y a eu un certain nombre de signataires, il ne devra plus y avoir aucun Certificat de type ancien en dehors de ce système. Au bout d'un certain temps, toutes les Autorités de délivrance devront être signataires d'une Déclaration de Confiance Mutuelle et aucun autre Certificat ne pourra plus être délivré en dehors de ce système.

M. Anthony, comme d'autres participants à l'Atelier, ont dit qu'il ne fallait pas précipiter ce processus : « il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain » ; en d'autres termes, il ne faut pas éliminer trop vite l'ancien système. Il a donc été décidé que, lorsqu'une Déclaration a été signée, le CIML discutera et décidera de la durée de la période de transition. La durée de validité des anciens Certificats ne sera pas automatique. Le Comité de pilotage de cet Arrangement mutuel débattera et soumettra une proposition, et le CIML fixera la durée de la période de transition. L'ancien système pourra ainsi coexister suffisamment longtemps avec le nouveau pour éviter des problèmes. Mais on espère qu'à long terme, la totalité ou, du moins, la grande majorité des Autorités de délivrance agiront dans le cadre commun des Déclarations de Confiance Mutuelle. Un pas important aura alors été accompli vers la Conformité de Type, laquelle ne peut pas être abordée tant que la confiance dans les évaluations de type n'est pas établie.

Tels sont, par conséquent, les deux principaux problèmes à résoudre qui ressortent de cet atelier. Pour la partie administrative, M. Magaña apporte des éclaircissements en indiquant que tous les Certificats qui sont déjà enregistrés aujourd'hui et qui apparaissent sur le site Internet resteront enregistrés et continueront d'apparaître sur le site Internet ; il tombe sous le sens qu'ils ne seront pas annulés. Les Certificats délivrés dans le cadre d'une Déclaration de Confiance Mutuelle seront enregistrés séparément de telle sorte que l'on puisse faire la distinction entre les deux types de Certificat. Le logo OIML apposé sur les Certificats délivrés dans le cadre d'une Déclaration de Confiance Mutuelle sera défini prochainement.

Les conséquences financières de la mise en place du MAA ont aussi été évoquées pendant l'Atelier, de même que la veille, à la réunion de la Commission des Finances. C'est pourquoi M. Magaña n'entrera pas dans les détails du financement aujourd'hui, puisqu'ils seront de nouveau traités à la prochaine session dans le rapport de la Commission des Finances.

M. Magaña demande à M. Ehrlich s'il a quelque chose à ajouter sur la question du MAA.

M. Ehrlich souhaite simplement ajouter que les participants à l'Atelier de dimanche ont demandé des éclaircissements sur le Document MAA existant ; il est donc prévu de le réviser l'année prochaine ou d'y incorporer les éléments complémentaires demandés ; il sera aussi possible à ce moment-là de prendre en compte d'autres sujets qui sont actuellement en discussion.

M. Magaña ajoute que quelques points nécessitent non seulement d'être éclaircis sur le plan rédactionnel, mais aussi d'être interprétés. Il semble néanmoins préférable de ne pas entreprendre

la révision immédiatement et d'attendre les premières expériences du système. La révision du Document commencera probablement début 2006.

M. Röhling remercie M. Magaña et M. Ehrlich.

M. van Breugel demande quelles seront les règles applicables dans le cadre du MAA à des pays qui ne sont intéressés que par l'acceptation des Rapports ; il semble que cet aspect soit mal compris.

M. Magaña répond que cet aspect de la question est effectivement complexe. La première catégorie d'autorités intéressées est composée des Autorités de délivrance d'États Membres de l'OIML qui délivrent des Certificats et des Rapports d'Essai OIML. La deuxième catégorie est formée d'organismes qui ne délivrent pas de Certificats mais qui reconnaissent ces Certificats. Les Membres et les Membres Correspondants appartiennent à cette deuxième catégorie. Le Comité sur la revue de participation (CPR) dispose d'un pouvoir de décision et ne comprendra que des États Membres, dont chacun est habilité à nommer un représentant auprès de ce CPR ; les Membres Correspondants peuvent signer une Déclaration, mais ne sont pas autorisés à participer au CPR, même s'ils peuvent être Membres Associés et seront tenus pleinement informés.

M. Ehrlich confirme que les Membres Correspondants recevront les rapports du CPR, mais qu'ils ne prendront pas part au travail de préparation du rapport de développement et n'auront pas accès aux informations ayant servi à son élaboration.

M. van Breugel demande ensuite confirmation que les organismes nationaux et les Membres Correspondants qui ne sont intéressés que par l'acceptation des Rapports peuvent adhérer sans aucune obligation, financière ou autre.

M. Magaña répond que les Membres qui ne reconnaissent que les résultats d'essai n'ont aucune obligation ; les Membres Participants doivent couvrir leurs propres coûts. L'OIML ne perçoit aucun frais.

Un délégué demande s'il est pertinent d'appliquer un barème de coûts, proportionnel au degré de prospérité des pays concernés, pour le MAA, comme c'est le cas du système actuel, pour aider les pays en développement.

M. Magaña répond que cette question a été discutée à plusieurs occasions par le Groupe de travail mis en place à Kyoto l'année précédente et, ultérieurement, par le Conseil de la Présidence. Ce qui était prévu au départ, c'est que les Participants acquittent un droit pour pouvoir délivrer des Certificats et que le montant de ce droit soit ajusté en fonction du degré de prospérité du pays concerné, afin que les pays en développement puissent plus facilement prendre part au système. Mais on a estimé que cette pratique fausserait gravement la concurrence, parce que le coût d'une approbation de modèle ou d'un essai de type est nettement inférieur dans un pays en développement, à supposer que ce pays sache et puisse le réaliser. Il n'est pas souhaitable ni même acceptable que l'OIML fausse la concurrence en introduisant des écarts de prix encore plus élevés qui pourraient être préjudiciables aux pays développés. Toutes les Autorités de délivrance doivent avoir les mêmes relations administratives avec l'OIML, quel que soit le pays concerné. Organiser les choses différemment inciterait les pays développés à utiliser un système de « boîte aux lettres » fictive et pourrait entraîner une distorsion de la concurrence et un chaos général.

7 – PAYS EN DÉVELOPPEMENT

7.1 Rapport d'activité relatif aux pays en développement pour la période 2001-2004

Réunion du Groupe de Travail Permanent

Avant de rendre compte des travaux du Groupe de Travail Permanent sur les Pays en Développement, M. Seiler rappelle aux Membres que ce Groupe de Travail a été créé par le CIML l'année dernière, lors de sa réunion à Kyoto. Ses Membres sont nommés par le Président du CIML et le Groupe de Travail est officiellement en place depuis juin 2004. Il s'est réuni pour la première fois le dimanche précédent. Étaient présents :

- Le Président par intérim et Président sortant du CIML
- Mme Annabi (Tunisie)
- M. Ooiwa (Japon)
- Mme Saundry et M. Oppermann (États-Unis d'Amérique)
- M. Tukai (Tanzanie)
- M. Guimarães (Brésil)
- M. Castelazo en qualité d'observateur (BIPM)
- M. Seiler (Allemagne) lui-même en tant que Président, et
- M. Magaña et M. Dunmill (BIML).

Les principaux points abordés au cours des discussions ont porté sur :

- le mode de fonctionnement. Il a été décidé d'opter pour un schéma de fonctionnement informel du Groupe et de privilégier les échanges d'information par courrier électronique ;
- le Groupe a ensuite discuté des activités possibles et de la contribution que pourraient y apporter ses membres. Comme le Groupe ne possède pas de budget propre et que ses membres viennent de différentes régions, chacune ayant sa propre Organisation Régionale de Métrologie Légale, il a été décidé de dresser un inventaire de ce qui a déjà été élaboré par les Régions ou les Membres et des possibilités d'en faire bénéficier toutes les parties intéressées. Cela peut concerner ce que l'on appelle les Recommandations OIML et les procédures de vérification simplifiées, la traduction des Recommandations et des Documents OIML en d'autres langues, par exemple en espagnol, en portugais, en arabe, etc. et les matériels d'enseignement et de formation.

Les Membres du Groupe de Travail ont promis de vérifier les procédures permettant d'obtenir ces matériels et d'informer le Groupe de leurs conclusions. Ces informations seront ensuite mises en ligne sur le site Internet de l'OIML, qui indiquera les liens avec d'autres sites Internet sur lesquels on peut trouver ces documents ou qui fournira des renseignements sur les moyens de les obtenir ;

- d'autres activités seront définies en fonction du résultat du Forum *Métrologie - Facilitateur de Commerce – Les besoins, les offres*. L'idée d'organiser un tel événement a été développée de pair avec le Bureau ; la participation attendue de nombreux délégués à la Conférence Internationale et aux réunions du CIML sera une excellente occasion de faire connaître les activités du Groupe de Travail Permanent et d'entendre les observations des autres participants.

Le Forum

M. Seiler dit aux délégués que, étant donné que bon nombre d'entre eux étaient présents au Forum, il se contentera d'en donner un compte rendu rapide. Le Forum avait pour principal objectif :

- de discerner les besoins des pays en développement,
- d'identifier les offres de soutien existantes,
- de souligner l'importance de la métrologie en tant qu'élément essentiel de l'infrastructure technique nécessaire pour l'évaluation de la conformité,
- de formuler et fournir des arguments justifiant la mise en place d'une infrastructure au regard des besoins spécifiques d'un pays ou d'une région,
- de stimuler les débats et les échanges d'information et
- de faciliter les contacts entre des donateurs et les Organisations de Métrologie en quête d'assistance.

Pour atteindre ces objectifs, les intervenants ont été invités à présenter un exposé sur des thèmes spécifiques, et une Séance de présentation d'affiches a été organisée. On peut résumer les premiers résultats comme suit :

- plus de 150 personnes ont assisté au Forum ;
- près de 20 affiches informant sur les offres ont été présentées ;
- 40 affiches informant sur les besoins ont été présentées. Ces besoins peuvent, pour partie, être satisfaits immédiatement, comme cela a été annoncé lors du Forum. En revanche, le nombre de demandes d'équipement est supérieur aux disponibilités dans l'immédiat. Des critères seront définis pour la répartition des équipements disponibles. Les pays seront tenus informés de la situation et il est fait appel à leur collaboration. Un soutien est aussi nécessaire pour l'expédition des équipements.

Toutes les informations provenant du Forum, de même que les affiches et les contributions, seront mises en ligne sur le site Internet de l'OIML, et un résumé directif avec la liste de recommandations exprimées lors du Forum sera rédigé. On espère que les avis de ces experts seront utiles à ceux qui veulent plaider auprès de leur gouvernement et de leurs responsables politiques en faveur d'un appui au développement de l'infrastructure technique.

Il a été convenu que de nouvelles demandes et, naturellement, de nouvelles offres pourront être acceptées. Elles seront également mises en ligne sur le site Internet ; il n'y a pas de date limite pour soumettre ces demandes ou ces offres.

Les besoins des pays en développement peuvent aussi être analysés sous cet angle et servir de base aux futurs projets du Groupe de Travail Permanent. Le Groupe attend les réactions des Membres concernant l'utilité de leurs efforts et les bénéfices qu'en ont tirés les pays en développement, les autres actions qui peuvent être engagées et les autres offres possibles. Ces réactions aideront le Groupe à travailler dans la bonne direction.

Le Groupe a décidé de tenir sa prochaine réunion en marge des rencontres prévues en juin prochain à Lyon, en France. M. Seiler espère pouvoir, à cette occasion, rendre compte des progrès qui auront été accomplis.

M. Seiler conclut son exposé en exprimant ses remerciements à tous ceux qui ont apporté leur soutien jusqu'à présent, notamment pour préparer le Forum, et tout particulièrement les membres du personnel du BIML et ses collègues du PTB.

7.2 Lignes directrices pour l'activité à venir concernant les pays en développement

M. Dunmill dit qu'il va probablement répéter en grande partie ce que les Membres ont déjà entendu à la réunion du CIML. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Organisation a décidé de modifier la structure de travail en charge de la question des pays en développement.

Le Conseil de Développement s'est réuni le lundi 25 octobre, après que le Forum et le Conseil de Développement ont pris note du succès du Forum et entendu un rapport de M. Seiler sur le Groupe de Travail Permanent sur les Pays en Développement. Le Conseil de Développement a ensuite élaboré un ensemble de propositions sur l'activité à venir de l'OIML concernant les pays en développement, puis transmis ces propositions à la réunion du CIML.

Réuni le 26 octobre, le CIML a approuvé les propositions transmises par le Conseil de Développement et il souhaite, par conséquent, soumettre à l'approbation de la Conférence une série de propositions relatives à l'activité future concernant les pays en développement. Voici ces propositions :

- noter que le Conseil de Développement a été institué en vertu d'une Résolution de la 6ème Conférence Internationale de Métrologie Légale en 1980 ;
- noter que le travail de l'OIML sur les questions relatives aux pays en développement pourrait être géré plus efficacement par ce Groupe de Travail Permanent sur les Pays en Développement, appelé à remplacer le Conseil de Développement existant ;
- approuver la décision de créer ce Groupe de Travail Permanent prise par le CIML, lors de sa 38ème réunion à Kyoto, en 2003 ;
- accepter que le mandat du Groupe de Travail Permanent soit défini par le CIML ;
- accepter que le Groupe de Travail Permanent agisse en tant qu'organe consultatif auprès du Président du CIML pour tous les aspects concernant les travaux de l'OIML relatifs aux pays en développement.
- mettre fin aux activités de l'actuel Conseil de Développement, et les transférer en totalité au Groupe de Travail Permanent ;
- s'assurer que la Conférence remercie Mme Annabi d'avoir assumé les fonctions de Présidente du Conseil de Développement depuis 1998.

M. Röhling déclare que les deux rapports sont désormais ouverts au débat, que les propositions seront communiquées aux délégués à la fin de la réunion et qu'une version écrite leur en sera également distribuée.

Il n'y a ni question ni commentaire.

8 – QUESTIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

8.1 Examen de la gestion du budget de 2001 à 2003 et estimations pour 2004

M. Röhling demande à M. Johnston, en sa qualité de Président de la Commission des Finances, de présenter son rapport.

M. Johnston indique que les débats de la réunion de la Commission des Finances ont été longs et animés. Il note avec satisfaction que les questions ont été nombreuses, signe que les Membres sont désireux de participer et d'exprimer leur opinion ; il les encourage à continuer ainsi, aujourd'hui et à l'avenir.

8.2 Décisions relatives aux dettes de certains pays

- S'agissant de la République Populaire Démocratique de Corée, le Président par intérim propose d'autoriser ce pays à rester Membre de l'OIML à condition que ses contributions actuelles soient réglées et que ses arriérés de paiement soient progressivement réduits et remboursés sur 10 ans. Différents délais ont été évoqués, mais M. Kochsiek s'est renseigné auprès d'autres Organisations Internationales et un délai de 10 ans semble être une durée normale ;
- dans le cas de la Zambie, ce pays peut être autorisé à devenir Membre Correspondant à condition que ses cotisations actuelles soient réglées et que ses arriérés de paiement soient progressivement remboursés sur 10 ans. Sa réadmission en tant qu'État Membre pourra être envisagée lorsque ses arriérés de paiement deviendront inférieurs à 3 années de cotisations ;
- concernant l'Espagne, le Président par intérim propose d'examiner la situation à la 12ème Conférence, une fois que l'Espagne aura fourni des indications sur l'encaissement du chèque envoyé au BIML en 1992.

À ce propos, M. Robles informe les Membres que les documents qu'ils ont reçus pour la Conférence ne sont pas très clairs ; ils donnent à penser que l'Espagne n'a pas payé. Tout ceci s'est passé il y a longtemps. Il a interrogé le Ministre des Affaires étrangères de son pays à ce sujet, et le Ministre des Affaires étrangères lui a indiqué que le chèque avait bien été envoyé dans les délais et que, d'après les relevés bancaires, il avait été présenté à l'encaissement. Rien ne justifie par conséquent de demander à l'Espagne de payer une nouvelle fois. Nul ne sait qui a reçu l'argent et il est difficile d'en retrouver la trace aujourd'hui, car tout ceci remonte à longtemps.

M. Johnston remercie M. Robles et dit que la question sera réexaminée ultérieurement au cours de la Conférence, et M. Magaña proposera une Résolution.

8.3 Révision du Règlement financier de l'OIML

La Commission a fait part de sa satisfaction concernant la modernisation de la gestion financière et elle estime que ce nouveau Règlement financier apporte à la Conférence une perspective différente ; la Commission recommande à la Conférence d'approuver le Règlement financier.

8.4 Personnel du Bureau et plan de Retraite

La Commission a constaté que le plan de Retraite OIML serait équilibré pour la prochaine période financière, sans avoir besoin de la dotation supplémentaire décidée par la 11ème Conférence.

La Commission recommande à la Conférence de demander au CIML et au Bureau de faire le point à la prochaine Conférence afin de pouvoir décider de l'avenir de ce plan de retraite en tenant compte des points suivants :

- la nécessité éventuelle de constituer des actifs spéciaux pour garantir les obligations de l'OIML,
- la possibilité d'envisager d'autres solutions, comme l'externalisation du régime de retraite.

D'autres décisions ont été prises :

- la Commission des Finances n'a pas d'objection à formuler concernant l'approbation de ces comptes ;
- la Commission des Finances demande de donner quitus au Président et au Directeur du BIML pour la gestion financière du budget.

8.5 Budget pour la période financière 2005-2008

La Commission des Finances n'a pas d'objection à formuler concernant l'approbation du budget de base transmis par le Bureau.

La Commission des Finances a ensuite débattu du financement du MAA. M. Johnston demande à M. Magaña de prendre la parole à ce sujet.

M. Magaña dit que le débat sur les frais et les aspects financiers de l'Arrangement d'Acceptation Mutuelle a été animé. Après de longues discussions et l'exposé des différents points de vue, on est parvenu à une proposition de compromis sur les frais de mise en application du MAA. La proposition du Président par intérim du CIML, incluse dans le projet de budget qui sera mis aux voix plus tard au cours de cette réunion, est la suivante :

- les frais d'enregistrement d'un Certificat OIML sous sa forme actuelle, en dehors de la Déclaration de Confiance Mutuelle, sont portés à 150 euros ;
- les frais d'enregistrement des Certificats couverts par une Déclaration de Confiance Mutuelle, puis couverts par les procédures d'assurance qualité et relevant de la Déclaration de Confiance Mutuelle, les Certificats qui porteront un logo OIML de même que le Rapport d'Essai, sera de 500 euros pour la délivrance de chaque Certificat ;
- il n'y aura aucun frais d'enregistrement s'il n'y a pas de Rapport d'Essai, mais seulement un Certificat indiquant que le nom du fabricant a changé, et
- un candidat qui demande à adhérer à une Déclaration de Confiance Mutuelle devra payer, pour son évaluation dans le cadre de la Déclaration de Confiance Mutuelle, un montant unique de 1.500 euros. Ce montant équivaut à la rémunération du travail effectué par le Bureau pour la mise en place initiale de la Déclaration de Confiance Mutuelle et l'acceptation initiale de ce participant ; ces frais ne sont à acquitter que par les Autorités de délivrance, et non par les participants qui n'ont pas délivré de Rapports d'Essai. Aucun frais annuel n'est perçu.

Cette proposition de compromis du Président du CIML va modifier légèrement le budget estimatif. Le budget additionnel à prévoir pour la mise en application du MAA est affiché à l'écran. Les recettes et les charges du MAA seront en équilibre d'ici la fin de la période 2005 - 2008. Plusieurs Membres de la Commission ont demandé à ce que l'on s'efforce d'équilibrer le budget à la fin de cette période ; les coûts de mise en place sont restés inchangés, mais ce qu'il en sera des recettes est indiqué ici. Les recettes vont progressivement augmenter ; on pense qu'il y aura 7 candidats la première année, 4 de plus l'année suivante, et ainsi de suite. On espère que, d'ici 4 ans, 200 Certificats par an seront délivrés dans le cadre d'une Déclaration de Confiance Mutuelle, auquel cas le budget sera en équilibre.

On a dit également que la phase actuelle était une phase expérimentale ; nul ne sait exactement ce que cela va donner, et c'est pourquoi la Conférence demande au Comité de réexaminer la structure des frais et de l'amender, si nécessaire.

M. Magaña rappelle aux Membres que seules les Autorités de délivrance ont à acquitter des frais pour l'évaluation d'un candidat ; la simple reconnaissance de Certificats n'entraîne aucun frais.

M. Röhling remercie M. Johnston et M. Magaña. Il dit qu'il y a maintenant plusieurs sujets à débattre et il suggère de commencer par le dernier, les frais d'enregistrement.

M. Harvey dit que l'Australie soutient la proposition de compromis. Il pense que c'est l'une des forces de l'OIML de permettre d'exprimer des points de vue très tranchés et de parvenir à un compromis.

M. Llewellyn soutient lui aussi la proposition qui, à son avis, est tout à fait sensée et très proche des idées émises l'année précédente sur la question.

M. Lagauterie dit que, ayant fait partie de ceux qui ont le plus critiqué la proposition précédente, il souhaite exprimer son ferme appui à cette proposition satisfaisante.

M. Johansen pose une question au sujet de la poursuite de l'ancien Système. La proposition initiale était de l'interrompre, mais les dernières discussions font clairement ressortir le sentiment qui prévaut en faveur de son maintien pendant quelque temps. Il voudrait s'assurer que cela figure bien dans la proposition.

M. Magaña confirme que le Comité décidera au cas par cas, après la signature de chaque Déclaration de Confiance Mutuelle, de la durée de prolongation de l'ancien système. Le délai au-delà il disparaîtra n'est pas fixé, et il appartiendra au CIML d'en décider.

M. van Breugel fait remarquer que le budget du MAA lui semble être le double de celui de l'ancien système. Les fabricants paieront donc près de deux fois plus qu'actuellement, ce qui est supérieur à ce qui était prévu dans la proposition initiale.

M. Magaña répond qu'un quasi doublement des charges est inévitable, car le Comité lui a demandé d'élaborer un budget pour le MAA qui couvre le coût d'un membre du personnel supplémentaire responsable de sa mise en œuvre. Il se peut néanmoins que le Comité modifie ses besoins à la lumière de l'expérience. Un employé à temps plein est, à l'évidence, indispensable pendant la phase initiale de lancement du système. Mais à mesure que la mise en place du MAA progressera, il aura le temps de se consacrer parallèlement à d'autres activités de l'OIML, à supposer que les autres ressources de l'OIML le permettent ; dans ce cas, le coût du MAA pourra être réexaminé.

M. Röhling demande si quelqu'un souhaite faire des remarques sur d'autres aspects du budget.

M. Ehrlich souhaite poser des questions concernant la « Situation de certain Membres » : tout d'abord, au sujet du calendrier de remboursements qui est proposé, il comprend que 10 ans est un délai reconnu au niveau international, mais il aimerait des précisions. D'après ce qu'il comprend, un pays est censé rembourser un certain montant chaque année, et il aimerait savoir ce qui se passe si, au cours d'une année déterminée, ce remboursement n'est pas effectué.

Il voudrait également savoir si la banque espagnole a indiqué avoir versé la somme d'argent qui, apparemment, n'est pas parvenue au BIML.

Sur le premier point, M. Magaña dit qu'un rapport indiquant l'état des versements effectués par les pays présentant des arriérés sera transmis chaque année au Comité et qu'il appartiendra à dernier de décider des mesures à prendre.

Concernant l'Espagne, M. Magaña a entendu les propos de M. Robles selon lesquels le chèque avait été présenté et encaissé. Il y a par conséquent tout lieu de penser que ce chèque a disparu entre le BIML et la banque et qu'il a été détourné par quelqu'un ; mais les faits remontent à si longtemps qu'il est aujourd'hui impossible de mener une enquête pour rechercher le responsable. Dès lors, on ne doit plus considérer cette somme comme une dette due par l'Espagne, mais comme une perte exceptionnelle pour l'OIML. Les comptes pour l'année 2002 prévoient des provisions pour risques au titre de dépenses exceptionnelles ; la perte de cette somme ne nécessite donc pas de modifier les comptes.

M. Safarik-Pstrosz souhaite dire que, contrairement à ce que l'on a prétendu, il y a des objections aux conclusions relatives à la proposition de budget pour 2005-2008. Ses objections concernent l'évaluation du fonds de réserve qui influe bien évidemment sur l'équilibre total du budget de l'OIML. Aucune réponse à ce commentaire n'a été donnée à la réunion de la Commission des Finances, et il n'a pas non plus entendu de réponse à ce sujet au cours de cette réunion.

M. Magaña répond qu'il n'est pas certain d'avoir compris ce qui vient d'être dit au sujet des objections. Il a noté deux commentaires pendant la réunion de la Commission des Finances, l'un émanant de la République tchèque et l'autre de la Norvège : l'un d'eux porte sur le déficit du budget supplémentaire lié à la mise en œuvre du MAA qui nécessite de trop puiser dans le fonds de réserve. Il y a eu un commentaire sur le budget supplémentaire du MAA, mais non sur le budget global, la réponse étant que l'on prévoit un retour à l'équilibre d'ici la fin de la période des 4 ans.

Le deuxième commentaire qui a été formulé à la réunion de la Commission des Finances est que le graphique représentant la diminution du fonds de réserve pour couvrir les coûts du MAA n'est pas véritablement à l'échelle. Il donne l'impression que le fonds de réserve sera divisé par deux ; mais, en réalité, le fonds de réserve va simplement passer de 1 600 000 à 1 200 000 euros, c'est-à-dire beaucoup moins que ce que semble indiquer le graphique. M. Magaña a supposé que cette explication, fournie par Mme Bennett lors de la réunion de la Commission des Finances, avait levé l'objection. Il regrette qu'un nouveau graphique correct n'ait pas été fait.

M. Safarik-Pstrosz remercie M. Magaña pour ses explications. Il ajoute que, dans ce cas, la situation sera plus claire si l'on peut voir le graphique définitif avant d'avoir à prendre des décisions définitives.

M. Kildal dit qu'au vu des nouvelles informations concernant la dette de l'Espagne, la Norvège est favorable à une proposition d'annulation de la dette. Pour ce qui est du budget, la Norvège est d'accord, mais il y a juste un point sur lequel elle souhaite des éclaircissements : on a discuté de ce qui se passerait si, dans les années à venir, le programme MAA était très performant d'un point de

vue financier. Quelqu'un a suggéré que, dans ce cas, l'argent prélevé dans le fonds de réserve y soit reversé : est-ce bien ce qui est proposé ?

M. Magaña dit qu'il s'agit de la procédure normale prévue selon les règles comptables. Si les charges liées au MAA restent inchangées, le budget dégagera vraisemblablement un excédent en 2008, et, à moins que le CIML ou la Conférence n'en décide autrement, cet excédent sera reversé au fonds de réserve. Il rappelle cependant aux délégués que les Membres du CIML ont déclaré que le rôle de l'OIML n'était pas d'amasser trop de réserves ou de réaliser un profit.

Il propose de refaire le graphique en question pendant la pause-café.

M. van Breugel dit que le budget est dorénavant mieux équilibré, mais qu'il continue à être fortement tributaire des éventuelles Déclarations de Confiance Mutuelle qui interviendront en 2005. En cas d'échec, le déficit budgétaire atteindra 60 000 euros par an environ. C'est plutôt risqué.

La réaction de M. Magaña à ce sujet est de mettre en avant la responsabilité qui revient aux Membres, aux côtés du Bureau, d'assurer la réussite du système et, par là même, d'équilibrer le budget. Il appelle tous les Membres à utiliser le MAA, et il les en remercie par avance.

M. Ehrlich revient sur les deux points qu'il a évoqués précédemment : s'il est entendu que l'Espagne a déclaré publiquement que l'argent a été débité du compte bancaire espagnol, alors la situation peut être acceptée. Sa deuxième remarque est qu'il préférerait que l'on prenne plus clairement position sur ce qui advient en cas de non-paiement, plutôt que ce soit le Comité qui en débattenne d'année en année.

M. Magaña dit que la Conférence n'entre, en général, pas trop dans les détails et qu'elle a pour pratique habituelle de charger le Comité de traiter de ce sujet tous les ans. Il sera naturellement possible d'ajouter une résolution à soumettre à la Conférence ou au Comité, prévoyant la radiation d'un Membre qui n'effectuerait pas les paiements attendus.

M. Kochsiek dit qu'il se souvient des discussions similaires qui se sont tenues au moment du lancement du Système de Certificats. À l'époque, il avait convaincu ses collègues de démarrer tout simplement avec le budget normal, sans paperasserie inutile, et d'établir la confiance. Comme les Membres peuvent le voir, ce système a été une grande réussite. Si l'on compare avec le MAA, il a l'impression que la plupart des délégués souhaitent que les coûts de son lancement figurent dans le budget normal, et non pas dans un budget additionnel.

Les opinions diffèrent quant à la façon de percevoir les coûts, de facturer des frais par Certificat ou sur une base annuelle. M. Kochsiek pense que la proposition actuelle est un compromis pour régler ce problème. Vu toutes les discussions, il pense que cette proposition de compromis doit faire l'objet d'une décision ultérieure.

Pour conclure la discussion sur les questions financières, M. Röhling précise que les décisions formelles seront prises à la fin de la réunion et il incite vivement les Membres à adhérer au MAA et à contribuer à son succès.

8.6 Statut des Publications OIML

M. Magaña dit que, bien que cette question constitue un point séparé de l'ordre du jour, elle relève en réalité du budget. Il est prévu de mettre en ligne toutes les publications OIML gratuitement sur le site Internet. Il est proposé d'en cesser la publication en format papier. Ne seront publiées que des

versions électroniques, mais elles seront gratuites, sauf dans le cas des publications communes avec d'autres organismes. L'OIML pourra ainsi diffuser plus facilement toutes les informations la concernant et mieux faire connaître dans le monde l'application de ses Recommandations. Le budget a été élaboré en espérant que cette proposition soit acceptée, mais il n'y a pas eu d'approbation formelle.

M. Lagauterie espère que les publications communes demeureront gratuites pour les États Membres.

M. Magaña pense qu'il est possible que le budget de l'OIML permette l'achat et la diffusion, à chaque révision majeure, d'un exemplaire de ces publications par Membre et par Membre Correspondant.

M. Röhling dit qu'il y a eu, au début de la réunion, un léger malentendu au sujet du budget de la Convention du Mètre. Il souhaite donner la parole à M. Castelazo pour qu'il puisse éclaircir ce point.

M. Castelazo dit que, dans son exposé, il a laissé entendre que le budget du BIPM avait enregistré une augmentation réelle de 5 %, laquelle avait été approuvée à la dernière Conférence générale des poids et mesures. Soucieux d'être concis, il a omis de dire que 3,5 % seulement d'augmentation ont été approuvés pour la période 2005-2008, et que la Conférence générale a uniquement accepté que le 1,5 % additionnel soit une contribution volontaire des États Membres : seule l'augmentation de 3,5 % est obligatoire. Il souhaite aussi signaler que ce n'est que dans les exposés tels que celui qu'il a présenté au début que des pourcentages sont utilisés. La Résolution est accessible en ligne sur le site Internet du BIPM, et les Membres pourront voir que ce texte ne fait nulle part mention de pourcentages. Les valeurs qui sont données sont les valeurs absolues du budget, en euros, et tous les Membres peuvent consulter cette Résolution.

M. Röhling ajoute que, l'année dernière, la décision relative au budget du BIPM a été difficile et que M. Castelazo vient d'apporter de nombreux éclaircissements à ce sujet.

M. Röhling remercie M. Castelazo et demande à M. Magaña de parler du budget et du graphique qu'il a remanié.

M. Magaña montre le détail du projet de budget à l'écran. Les modifications apportées par rapport à la version que les Membres ont reçue précédemment apparaissent en jaune sur l'écran. Concernant les anciens Certificats, compte tenu du fait que les frais sont passés de 50 euros à 150 euros, on estime maintenant à 20 000 euros par an le montant des recettes ainsi générées sur la période 2005 - 2008. Son calcul n'est pas très précis, mais il est probable que ces projections seront atteintes ; en tout état de cause, cela ne représente pas une part importante du budget total.

Si l'on passe sur les chiffres inchangés, pour le budget supplémentaire, comme on peut le voir, on devrait avoir épongé le déficit à la fin de la période 2005-2008. La courbe d'évolution du fonds de réserve est maintenant à l'échelle. Pour le budget de base, sans compter le budget MAA, le montant des réserves qui a légèrement baissé demeurera stable autour de 1 200 000 euros ; en fait, il va augmenter un peu parce que le budget de base dégagera un très léger excédent. Si l'on tient compte du déficit du budget supplémentaire pour la mise en œuvre du MAA et que l'on combine les deux budgets, le montant des réserves va diminuer un peu plus, puis se stabiliser autour de 1 000 000 euros, de sorte que la baisse est relativement limitée, suite aux Décisions proposées.

Il n'y a pas de question ni de commentaire, et M. Röhling dit que tout le monde est, apparemment, satisfait de ce point et que l'on va maintenant passer aux autres points à traiter.

9 – AUTRES QUESTIONS

M. Magaña dit que le Bureau n'a pas de points à soulever sur ce thème. Il n'y a pas non plus de commentaires de la part des délégués.

10 – CLÔTURE

10.1 Adoption des Décisions et Résolutions de la Conférence

Il est procédé à un deuxième appel des délégués pour s'assurer de l'existence d'un quorum et du nombre autorisé d'abstentions et de votes négatifs. Il est constaté que 53 États Membres sont présents. Le quorum de 40 est donc atteint ; il faut recueillir 43 suffrages exprimés pour chaque décision, avec 10 abstentions au maximum. S'il y a 43 suffrages exprimés, il ne doit pas y avoir plus de 8 votes négatifs ; si les 53 États Membres votent, il ne doit pas y avoir plus de 10 votes négatifs. Dès lors qu'il n'y a pas plus de 8 votes « non », la motion est dans tous les cas adoptée ; s'il y a entre 8 et 10 votes « non », il faut vérifier le nombre d'abstentions. Il est également noté la présence d'observateurs de Membres Correspondants, d'autres Organisations, du Président sortant et de 5 membres du personnel du Bureau. Contrairement à la pratique établie au CIML, la Convention n'autorise pas le vote par procuration à la Conférence.

10.2 Date et lieu de la prochaine Conférence

Il a été décidé d'attendre 2 ans, jusqu'en 2006, qu'un Membre propose d'accueillir la Conférence. Si aucune offre n'est intervenue d'ici là, le BIML organisera la Conférence en France.

M. Röhling remercie tous ceux qui ont contribué au succès de la Conférence et à l'atmosphère agréable dans laquelle elle s'est déroulée, notamment M. Magaña et le Bureau, M. Kochsiek et le Comité, le personnel du PTB pour son aide, ainsi que les interprètes.

M. Kochsiek remercie M. Röhling qui a présidé la Conférence avec brio.

M. Magaña remercie tous les membres du personnel du BIML qui sont présents, et M. Röhling déclare close la Douzième Conférence Internationale de Métrologie Légale.

DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS

DOUZIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE de MÉTROLOGIE LÉGALE

Berlin, 26–29 octobre 2004

DÉCISIONS et RÉOLUTIONS

1 Organisation de la réunion

1.1 La Conférence a pris note des discours d'ouverture et de bienvenue prononcés par Dr. Tacke, Ministre délégué du "Federal Ministry of Economics and Labour", Dr. Röhling, Pr. Göbel, Président du PTB, et Pr. Kochsiek, Président Intérimaire du CIML.

1.2 Il a été constaté sur appel des Délégués que 54 États Membres sur un total de 59 étaient présents; le quorum statutaire des deux tiers était donc atteint.

La Conférence a aussi constaté la participation d'observateurs issus de certains Membres Correspondants de l'OIML, de pays observateurs et d'Organisations Internationales et Régionales en Liaison, du Président Sortant du CIML, d'un Membre Honoraire du CIML et de membres du Personnel du BIML.

1.3 Les informations relatives aux procédures de vote lors des sessions de la Conférence ont été fournies.

1.4 La Conférence a unanimement élu Dr. Röhling comme Président pour la séance de la Conférence, Pr. Kochsiek (Allemagne) le remplaçant en tant que de besoin, ainsi que Mme Annabi et Dr. Zhagora comme Vice-Présidents pour la séance de la Conférence.

1.5 La Conférence a adopté sans modification l'ordre du jour proposé.

1.6 La Conférence a créé deux Commissions de Travail, l'une pour les Questions Financières et l'autre pour les Travaux Techniques.

1.7 La Conférence a adopté le programme proposé.

1.8 La Conférence a approuvé sans modification le Compte-rendu de la Onzième Conférence.

1.9 La Conférence a pris note d'un rapport présenté par le Président du Comité International de Métrologie Légale décrivant les activités de l'Organisation pour la période 2001–2004.

2 États Membres et Membres Correspondants

2.1 Nouveaux Membres – Perspectives d'adhésions

La Conférence a constaté que le nombre de Membres de l'OIML avait significativement augmenté depuis la Onzième Conférence, malgré le fait que plusieurs Membres Correspondants avaient été radiés pour non paiement de leur contribution pendant plus de trois ans. La Conférence a pris note du fait que certains Membres Correspondants envisageaient d'adhérer en tant qu'États Membres et que plusieurs pays/économies comptaient adhérer en tant que Membres Correspondants.

2.2 Situation de certains Membres

La Conférence a noté que la Zambie avait été radiée de la liste des États Membres faute de s'être conformée aux obligations établies par la Onzième Conférence.

Il a également été noté que la situation de deux États Membres serait d'abord examinée par la Commission des Finances, laquelle ferait ensuite son rapport à la Conférence lorsque le Point 8.2 serait abordé.

3 Politique à long terme

3.1 Rapport sur les actions réalisées depuis la Onzième Conférence

La Conférence a pris note d'un rapport présenté par le Directeur du BIML.

3.2 Lignes directrices pour la période 2005–2008

La Conférence a constaté que la plupart des informations relatives aux actions réalisées depuis la Onzième Conférence, y compris l'élaboration d'un Plan d'Action pour 1999–2002 avec prolongement jusqu'en 2004, avaient été fournies dans le rapport sur les activités présenté par le Président Intérimaire du CIML. La Conférence a aussi constaté que la Politique à long terme et le Plan d'Action devaient être révisés sous le contrôle du Président du CIML nouvellement élu, et a demandé au CIML de veiller à sa mise en application.

4 Liaisons avec les institutions internationales et régionales

4.1 Rapport sur les liaisons

La Conférence a pris note d'un rapport présenté par le Directeur du BIML.

4.2 Discours des Représentants des Institutions

La Conférence a également pris note des rapports présentés par les représentants de:

- ILAC/IAF, M. Pierre
- UNIDO, Dr. Loesener-Diaz
- Convention du Mètre, Dr. Castelazo
- WELMEC, M. Freistetter
- APLMF, Dr. Ooiwa
- EMLMF, M. Lagauterie
- SADCMEI, M. Carstens
- CCE, D.G. Entreprise, Mme Höke
- CECIP, M. Anthony.

4.3 La Conférence a pris note d'un rapport présenté par le Directeur du BIML concernant les principaux aspects de la coopération entre l'OIML et certaines Organisations Internationales et Régionales. Il a été noté qu'il faudrait prendre en compte un certain nombre de problèmes afin d'améliorer globalement les activités de l'OIML dans les domaines concernant, par exemple, la surveillance du marché, l'utilisation accrue des travaux des autres organismes internationaux ou régionaux, etc.

La Conférence a exprimé sa satisfaction pour le travail effectué conjointement avec les autres Organisations. La Conférence a invité le Président du CIML et le Directeur du BIML à oeuvrer activement en vue d'une coopération encore plus étroite avec la Convention du Mètre et d'une présentation commune de la métrologie internationale au public.

En conclusion, la Conférence a demandé au CIML de dûment prendre connaissance de tous les commentaires et propositions émises pendant la Conférence et d'agir en conséquence pour mettre en application ceux considérés comme les plus appropriés pour l'amélioration des activités de l'OIML.

5 Travaux des Comités Techniques et Sous-comités de l'OIML

5.1 Travaux entrepris – État d'avancement

La Conférence a pris note d'un rapport concernant les activités des Comités Techniques et Sous-comités de l'OIML et a demandé au CIML de continuer à surveiller la situation et de trouver des solutions afin d'assurer une meilleure répartition des responsabilités techniques parmi les États Membres de l'OIML.

5.2 Mise en application des Recommandations par les Membres de l'OIML

La Conférence a pris note d'informations fournies par le Bureau concernant la mise en application des Recommandations OIML dans les réglementations nationales ou les normes d'application volontaire. Il a été constaté qu'en raison du faible taux de réponses, aucun rapport complet ne pouvait être donné.

Les États Membres qui n'avaient pas encore répondu à l'enquête du BIML étaient invités à le faire d'urgence. La Conférence a encouragé le Bureau à présenter ces informations et enquêtes dans le cadre d'un système interactif permanent sur le site Internet de l'OIML.

5.3 Sanction officielle des Recommandations déjà approuvées par le Comité en 2001, 2002, 2003 et 2004

La Conférence a décidé que les Formats de Rapport d'Essai OIML, qui sont de nature informative pour ce qui concerne leur application dans le cadre des réglementations nationales, doivent être approuvés par le CIML selon les règles applicables aux Documents Internationaux, sans devoir être sanctionnés par la Conférence.

La Conférence a sanctionné les Recommandations nouvelles ou révisées ci-après déjà approuvées par le Comité en 2001, 2002, 2003 et 2004.

Recommandations approuvées en 2001:

- R 16-1 *Sphygmomanomètres non invasifs mécaniques* (Edition 2002)
- R 16-2 *Sphygmomanomètres non invasifs automatiques* (Edition 2002)
- R 75-1 *Compteurs d'énergie thermique. Partie 1: Exigences générales* (Edition 2002)
- R 75-2 *Compteurs d'énergie thermique. Partie 2: Essais d'approbation de type* (Edition 2002)
- R 133 *Thermomètres à liquide en verre* (Edition 2002)

Recommandations approuvées en 2002:

- R 84 *Capteurs à résistance thermométrique de platine, de cuivre ou de nickel (à usages techniques et commerciaux)* (Edition 2003)
- R 134-1 *Instruments à fonctionnement automatique pour le pesage des véhicules routiers en mouvement. Pesage total du véhicule* (Edition 2003)

Recommandations approuvées en 2003:

- R 48 Lampes à ruban de tungstène pour l'étalonnage des pyromètres à radiation (Edition 2004)
- R 49-1 Compteurs d'eau destinés au mesurage de l'eau potable froide. Partie 1: Exigences métrologiques et techniques (Edition 2003)
- R 49-2 Compteurs d'eau destinés au mesurage de l'eau potable froide - Partie 2: Méthodes d'essai (Edition 2004)
- R 52 Poids hexagonaux – Exigences métrologiques et techniques (Edition 2004)
- R 61-1 Doseuses pondérales à fonctionnement automatique. Partie 1: Exigences métrologiques et techniques - Essais (Edition 2004)
- R 87 Quantité de produit dans les préemballages (Edition 2004)
- R 135 Spectrophotomètres pour laboratoires médicaux (Edition 2004)

Recommandation approuvée en 2004 par approbation du CIML par correspondance:

- R 111-1 Poids des classes E_1 , E_2 , F_1 , F_2 , M_1 , M_{1-2} , M_2 , M_{2-3} et M_3 . Partie 1: Exigences métrologiques et techniques (Edition 2004)

5.4 Projets de Recommandations présentés directement pour sanction par la Conférence

La Conférence a sanctionné une nouvelle Recommandation *Instruments de mesure de la surface des cuirs* (R 136).

La Conférence a aussi décidé de supprimer les Recommandations OIML R 33 et R 62.

6 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure

6.1 Rapport sur la situation du Système

La Conférence a pris note d'un rapport décrivant les progrès réalisés dans le cadre de cette activité depuis la création du Système en général et depuis la Onzième Conférence en particulier, incluant les résultats des récentes enquêtes effectuées parmi les Membres de l'OIML et les fabricants d'instruments de mesure.

6.2 Arrangement d'Acceptation Mutuelle (MAA)

La Conférence a exprimé sa satisfaction pour la mise en place par le CIML de l'Arrangement d'Acceptation Mutuelle, et a pris note que ce Système entrerait en application en 2005.

La Conférence a pris note des propositions concernant le fonctionnement du MAA et du Système de Certificats. La Conférence a chargé le Comité de prendre les décisions appropriées sur ces propositions et d'entreprendre une révision de ce document lorsqu'une expérience serait acquise suite à sa mise en application.

6.3 Autres développements

La Conférence a pris note d'un rapport concernant les résultats de diverses enquêtes effectuées par le BIML afin d'e prendre connaissance des avis des fabricants et des Membres du CIML en ce qui concerne les développements recommandés du Système.

La Conférence a confirmé qu'il était urgent d'aborder la question de la conformité au type des instruments de mesure.

7 Pays en Développement

7.1 Rapport sur les activités de la période 2001–2004

La Conférence a pris note d'un rapport concernant la réunion du Conseil de Développement tenue le 25 octobre et a exprimé sa satisfaction à la Présidente pour le travail accompli.

La Conférence a pris note en particulier du rapport relatif au Forum: *Métrologie – Facilitateur de Commerce* tenu le 25 octobre 2004 et a exprimé sa satisfaction aux autorités allemandes pour avoir organisé cet événement.

7.2 Directives pour l'activité à venir

La Conférence a pris note du rapport du Comité selon lequel, en dépit de la Résolution 7.2 de la 6^{ème} Conférence Internationale de Métrologie Légale qui instituait le Conseil de Développement de l'OIML, le travail de l'OIML sur les questions relatives aux Pays en Développement pourrait être géré plus efficacement par un Groupe de Travail Permanent pour les Pays en Développement (PWGDC), créé pour remplacer le Conseil de Développement.

La Conférence a par conséquent approuvé la décision de la 38^{ème} Réunion du CIML de créer un PWGDC, dont les Termes de Référence doivent être définies par le Comité. Ce Groupe de Travail Permanent doit agir en tant qu'organe consultatif auprès du Président du Comité en ce qui concerne les travaux de l'OIML relatif aux Pays en Développement.

La Conférence a également décidé que l'actuel Conseil de Développement cesserait ses activités.

8 Questions d'ordres administratif et financier

8.1 Examen de la gestion du budget de 2000 à 2003 et estimations pour 2004

La Conférence Internationale de Métrologie Légale,

AYANT EXAMINÉ le rapport sur la gestion du budget pour les années 2000, 2001, 2002 et 2003;

CONSIDÉRANT que le budget a été géré conformément aux dépenses nécessaires pour assurer le travail du Bureau et que l'exactitude du rapport a été certifiée par des expertises annuelles;

CONSIDÉRANT que les missions respectives assignées par la Convention au Président du Comité International de Métrologie Légale et au Directeur du Bureau International de Métrologie Légale ont été remplies;

DONNE SON QUITUS DÉFINITIF au Président du Comité et au Directeur du Bureau pour leur gestion du budget durant les années mentionnées ci-dessus.

8.2 Décisions relatives aux dettes de certains pays

La Conférence a adopté la Résolution suivante:

La Conférence Internationale de Métrologie Légale,

AYANT EXAMINÉ le rapport sur la gestion du budget pour les années 2000, 2001, 2002 et 2003;

CONSIDÉRANT qu'une grande part des actifs au 31 décembre 2003 se composait d'arriérés de paiement dûs par les États Membres;

DEMANDE INSTAMMENT aux États Membres en retard dans le paiement de leurs contributions de régulariser leur situation dès que possible;

AYANT PRIS NOTE d'un rapport du Directeur du Bureau sur la situation de certains États Membres en retard dans le paiement de leurs contributions,

A PRIS les décisions suivantes:

* La R.P.D de Corée est autorisée à rester Membre à part entière de l'OIML à condition que:

- ses contributions actuelles soient réglées, et
- ses arriérés de paiement soient progressivement remboursés sur 10 ans.

Il est demandé au Comité International de Métrologie Légale d'examiner annuellement la situation de cet État Membre et de prendre les mesures appropriées pour le cas où ces conditions ne seraient pas respectées.

* La contribution due par l'Espagne pour l'année 1992 est considérée comme acquittée.

* La Zambie sera autorisée à devenir Membre Correspondant de l'OIML à condition que:

- ses cotisations actuelles de Membre Correspondant soient réglées, et
- ses arriérés de paiement soient progressivement remboursés sur 10 ans.

Les conditions de réadmission de la Zambie en tant qu'État Membre à part entière sera reconsidérée lorsque ses arriérés de paiement se monteront à moins de 3 années de contributions.

Il est demandé au Comité International de Métrologie Légale d'examiner annuellement la situation de ce pays et de prendre les mesures appropriées pour le cas où ces conditions ne seraient pas respectées.

* Il est demandé au Comité International de Métrologie Légale d'examiner annuellement la situation de tout autre État Membre qui pourrait totaliser plus de trois années de retard dans le paiement de ses contributions, et d'en faire état lors de la Treizième Conférence.

8.3 Révision du Règlement Financier de l'OIML

La Conférence a approuvé le *Règlement Financier de l'OIML* révisé tel qu'établi par le Comité.

8.4 Personnel du Bureau et plan de Retraite

La Conférence a pris note d'un rapport fourni par le Directeur du BIML sur cette question.

La Conférence a constaté que le plan de Retraite OIML serait équilibré pour la période 2005–2008 sans qu'une dotation supplémentaire de l'Organisation soit nécessaire.

La Conférence a constaté que des études supplémentaires étaient nécessaires pour évaluer les droits du Personnel et les obligations de l'Organisation en ce qui concerne le plan de Retraite, et pour examiner comment il convenait d'enregistrer ces engagements dans la comptabilité de l'Organisation.

La Conférence a chargé le CIML d'entreprendre ces études et de présenter un rapport et ses propositions à ce sujet lors de la Treizième Conférence.

8.5 Budget pour la période financière 2005–2008

La Conférence a accepté (avec une abstention) de considérer les propositions budgétaires dans leur ensemble et non comme composants séparés.

La Conférence a adopté la Résolution suivante:

La Conférence Internationale de Métrologie Légale,

ACCEPTANT les propositions budgétaires du Directeur du Bureau International de Métrologie Légale pour la période financière commençant au 1^{er} janvier 2005 et s'achevant au 31 décembre 2008;

APPROUVE le tableau de cotisation et le budget pour les dépenses de l'Organisation, annexés aux présentes Décisions et Résolutions;

CHARGE le Comité International de Métrologie Légale:

- d'examiner annuellement la structure des frais de participation au MAA, approuvé ci-dessus, et
- de l'amender si nécessaire afin de garantir une application équitable du MAA, sans compromettre l'équilibre des coûts et des revenus de l'application du MAA.

CHARGE le Comité International de Métrologie Légale de prendre les mesures nécessaires (telles que l'appel de contributions volontaires supplémentaires ou l'amendement de certains éléments du budget – à l'exception de la part contributive de base des États Membres et de l'abonnement forfaitaire des Membres Correspondants) au cas où le taux d'inflation en France différerait de façon significative de la valeur utilisée pour déterminer le budget (à savoir 2 %) ou au cas où d'autres facteurs rendraient appropriée une révision du budget accepté;

CHARGE le Comité International de Métrologie Légale d'examiner annuellement la situation des États Membres bénéficiant d'une classe contributive restreinte et demande au Comité de replacer les États Membres concernés dans leur classe contributive normale dès que leur situation économique le permettra.

8.6 Statut des Publications OIML

La Conférence a approuvé la proposition de rendre toutes les Publications OIML, exceptées celles publiées en commun avec d'autres organisations, disponibles gratuitement sous forme électronique sur le site Internet de l'OIML et de cesser leur publication sur papier.

9 Autres questions

10 Clôture

10.1 Adoption des Décisions et Résolutions de la Conférence

Après avoir procédé à un second appel des Délégués, il a été constaté que 53 États Membres étaient présents; le quorum statutaire des deux tiers fixé par la Convention était donc atteint.

La Douzième Conférence Internationale a adopté les Décisions et Résolutions mentionnées ci-dessus (*Note*: la sanction des Recommandations Internationales et l'adoption de la Résolution 8 ont été faites par votes nominatifs).

10.2 Date et lieu de la prochaine Conférence

La Conférence a décidé d'attendre jusqu'à deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 2006, une proposition d'un État Membre d'accueillir la Treizième Conférence en 2008. Si aucun État Membre n'y était disposé, alors le BIML organiserait la Conférence en France. ■

Annexe: Budget 2005–2008

 Approuvé par la 12^{ème} Conférence Internationale de Métrologie Légale

(a) Tableau de cotisation approuvé par la Conférence

Année	2005	2006	2007	2008
Part contributive de base des États Membres	12 620 €	12 880 €	13 130 €	13 400 €
Abonnement des Membres Correspondants	1 020 €	1 020 €	1 020 €	1 020 €
Frais d'enregistrement des Certificats OIML non couverts par des DoMC	150 €	153 €	156 €	159 €
Frais d'enregistrement des Certificats OIML couverts par des DoMC	500 €	510 €	520 €	530 €
Frais d'examen de candidature d'une Autorité de Délivrance pour une DoMC	1 500 €	1 530 €	1 560 €	1 590 €

(b) Budget de base

Année	2005	2006	2007	2008
Coûts de fonctionnement approuvés par la Conférence (*)				
Personnel	874 k€	913 k€	947 k€	960 k€
Locaux	51 k€	52 k€	52 k€	54 k€
Bureau	69 k€	62 k€	62 k€	63 k€
Bulletin	44 k€	45 k€	45 k€	47 k€
Impressions	14 k€	15 k€	15 k€	16 k€
Documentation	16 k€	16 k€	17 k€	18 k€
Affranchissement - Télécommunications	43 k€	43 k€	44 k€	46 k€
Réunions	156 k€	162 k€	168 k€	175 k€
Voyages	52 k€	53 k€	53 k€	55 k€
Primes et divers	6 k€	7 k€	7 k€	8 k€
Total des coûts de fonctionnement	1 325 k€	1 368 k€	1 410 k€	1 442 k€
Charges financières approuvées par la Conférence				
Charges financières	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Charges exceptionnelles approuvées par la Conférence				
50 ^{ème} Anniversaire de l'OIML	180 k€			
Études d'experts	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€
Autres				
Total des charges exceptionnelles	210 k€	30 k€	30 k€	30 k€

(*) Sous réserve de l'accord du Président du CIML, le Directeur du BIML est autorisé à effectuer des compensations entre les coûts de fonctionnement autres que les frais de personnel dans la mesure où le total des coûts de fonctionnement ne dépasse pas celui approuvé par la Conférence.

(c) Budget additionnel (application du MAA)

Année	2005	2006	2007	2008
Charges approuvées par la Conférence				
Coûts en personnel pour un employé supplémentaire	82 k€	84 k€	91 k€	93 k€
Coûts de fonctionnement pour un employé supplémentaire	25 k€	25 k€	26 k€	26 k€
Total des charges de fonctionnement du budget additionnel	107 k€	109 k€	117 k€	119 k€